



Brioux-sur-Boutonne
Salle des fêtes

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



Conseil communautaire 14 décembre 2024

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

Vidéos

*Trois portraits d'entrepreneurs
accompagnés par Mellois en Poitou*

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



- **Quorum**

- **Pouvoir**

- **Désignation d'un secrétaire de séance : Jérôme PELTIER**

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de M. *Marion Fabrice Michel*

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



1. Conseil communautaire du 16 novembre 2023 - Approbation du procès-verbal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 16 novembre 2023.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

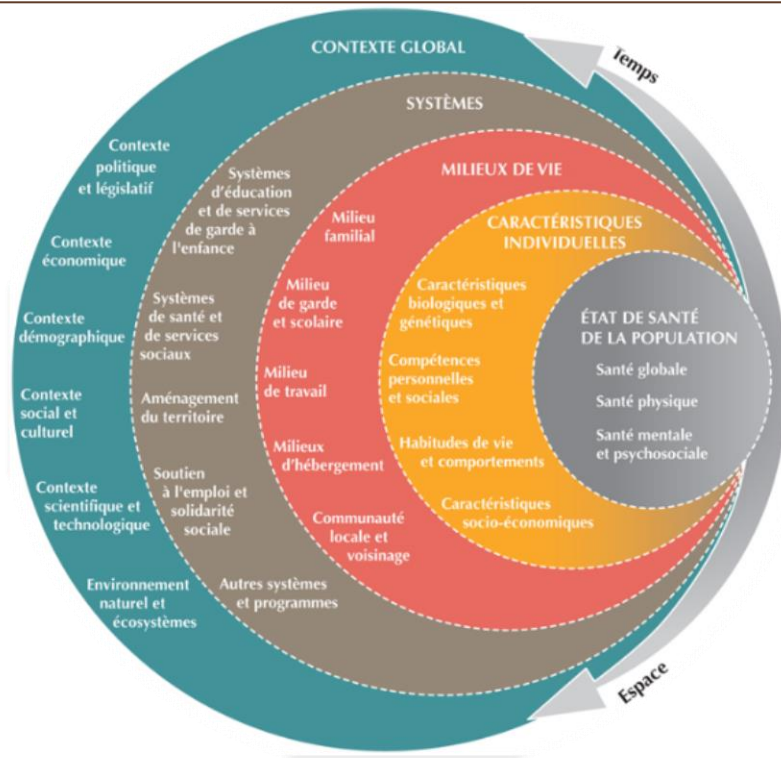
Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



SOLIDARITES

Contexte



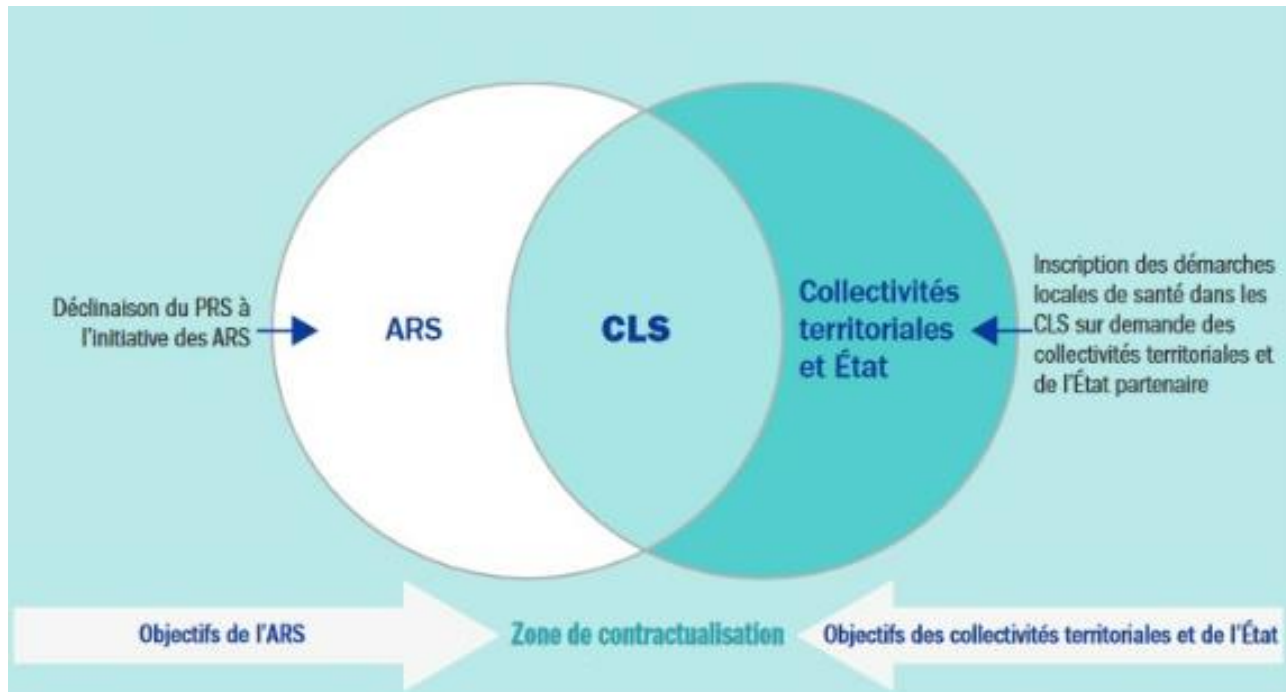
Définition de la santé par l'OMS :

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

2. Adoption du contrat local de santé (CLS) 2023-2029

Contexte

Loi « *Hôpital, patients, santé et territoires* » (21 juillet 2009)



CLS : rencontre du projet porté par l'ARS et des aspirations des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Solidarités

2. Adoption du contrat local de santé (CLS) 2023-2029

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



Contexte



Projet régional de santé 2018-2028

Révision en 2023
Validation en octobre

2. Adoption du contrat local de santé (CLS) 2023-2029

Objectifs du CLS 2018-2023



Solidarités

- Intervention de Madame Sylvie C...

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



2. Adoption du contrat local de santé (CLS) 2023-2029 CLS 2018-2023

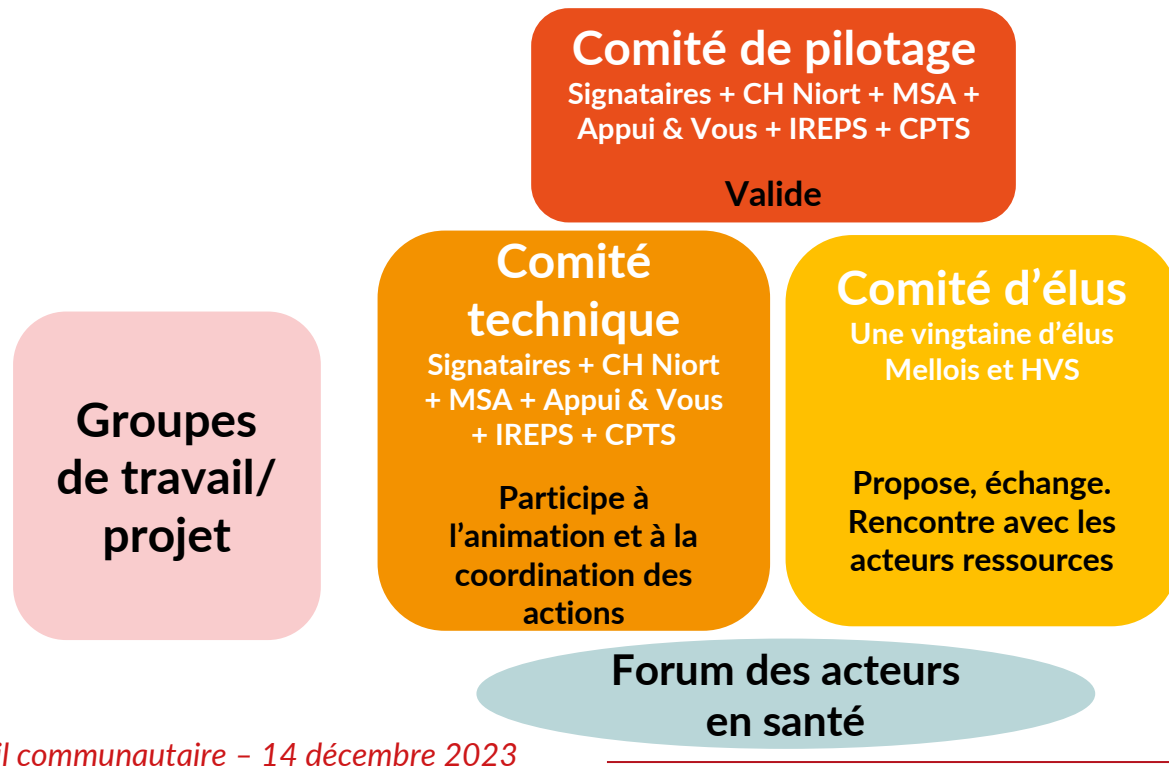
Signature officielle le 6 mars 2018



Partenaires non-signataires :

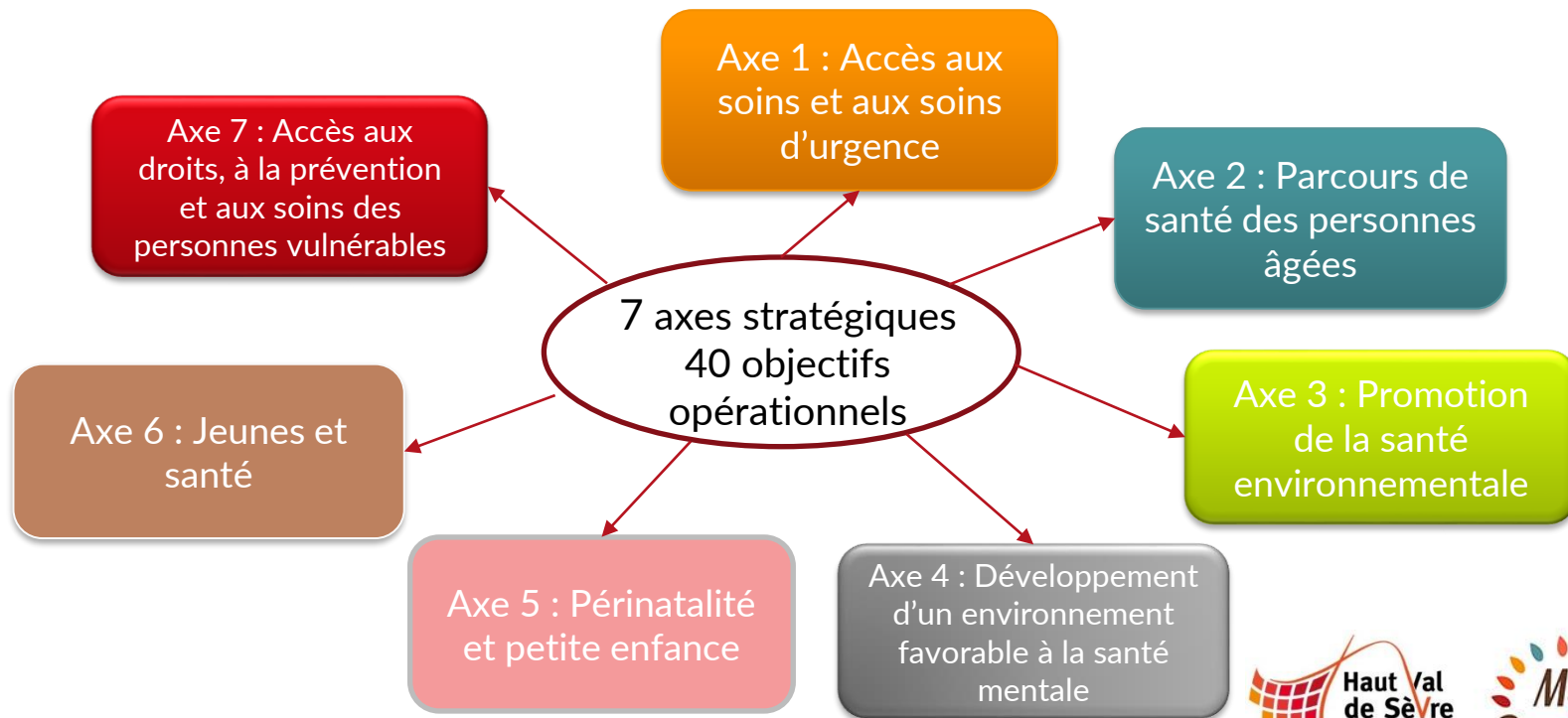


Conseil communautaire - 14 décembre 2023



2. Adoption du contrat local de santé (CLS) 2023-2029

Axes du CLS 2018-2023



Actions du CLS 2018-2023

Axe 1 : Accès aux soins et aux soins d'urgence

- Accompagnement de projets collectifs d'exercice coordonné et émergence de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).
- Participation à la cellule départementale d'accompagnement des professionnels de santé et des élus dans le cadre du Plan Santé
- Organisation d'une conférence territoriale télémédecine en mars 2019
- Mise en place et gestion des centres de vaccination sur le territoire à Saint-Maixent et Melle le 17 février 2021, fermeture à Melle le 5 mars

Axe 2 : Parcours de santé des personnes âgées

- Mise en place de la Plate-forme de répit (PFR) et du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC-PTA) pour l'accompagnement des situations complexes à domicile
- Déploiement d'actions en faveur du maintien des liens sociaux et/ou de la prévention de la santé. Action multi-partenariale annuelle portée par Appui & Vous avec le Forum santé-bien-être.

Axe 3 : Promotion de la santé environnementale

- Développement du réseau des ambassadeurs santé environnement : identification d'un binôme élu-technicien
- Lutte contre l'ambroisie : désignation par 60 communes de référents (binôme élu-technicien) et formation de 67 référents par l'association FREDON

Axe 4 : Développement
d'un environnement
favorable à la santé
mentale

- Présence du dispositif « En Voiture Psymone » à Melle
- Mise en place du Point d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) avec la Maison des Adolescents à Melle

Axe 5 : Périnatalité
et petite enfance

- Participation au réseau départemental stratégie de prévention et de promotion de la santé environnementale petite enfance animé par l'ARS.
- Sensibilisation et accompagnement des femmes enceintes, parents et des professionnels de la périnatalité et de la petite enfance pour réduire l'exposition aux substances chimiques, perturbateurs endocriniens

Axe 6 : Jeunes et
santé

- Constitution d'un groupe prévention-santé dans le cadre du PEDT 12-25 ans Mellois pour travailler l'interconnaissance et le développement d'actions communes vers les professionnels

Axe 7 : Accès aux
droits, à la prévention
et aux soins des
personnes vulnérables

- Mise en place de permanences de soins spécifiques
- Organisation d'actions Octobre Rose avec atelier de prévention (en lien avec sage-femme, Centre Régional Coordination et Dépistage Cancers (CRCDC)).
- Organisation d'une Conférence vaccination en 2019 à la Crèche avec l'ARS.
- Augmentation du nombre de personnes accompagnées et du taux de dossiers ayant abouti à des soins avec la Mission accompagnement santé (CPAM).

Bilan démarche partenariale

Questionnaire à destination des signataires et partenaires membres du COFIL, COTEC et Comité d'élus

Le CLS a permis de :

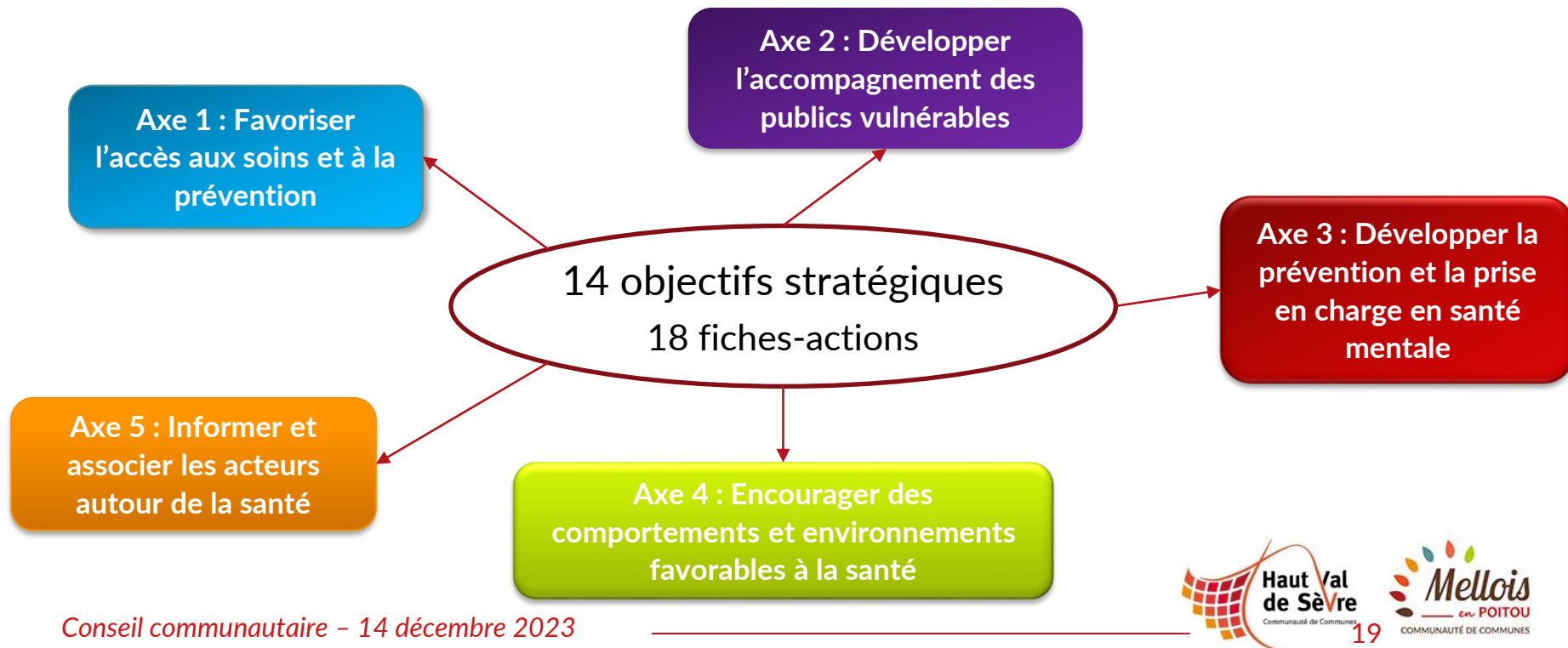
- **Connaitre et mieux partager l'information** concernant des dispositifs/ projets/ événements en santé
- Faire **remonter des besoins** en santé (contact, prise en charge)
- Une **coopération/ coordination** pour des projets communs et une articulation entre les politiques de chacun
- De **créer de nouveaux partenariats** dans le cadre du CLS et une identification de nouveaux acteurs

Préconisations des acteurs

- **Gouvernance** : revoir la composition et la fréquence des instances, relancer le Comité d'acteurs en santé
- **Communication** : renforcer la communication sur les actions menées dans le cadre du CLS et sur le CLS lui-même par différents modes (mail, newsletter, site internet, réunions CLS)
- Parties prenantes : associer les **usagers** et les **habitants**.

2. Adoption du contrat local de santé (CLS) 2023-2029

CLS 2023-2029



2. Adoption du contrat local de santé (CLS) 2023-2029

CLS 2023-2029

Axe 1 : Favoriser l'accès aux soins et à la prévention

Obj. 1 : Maintenir et attirer de nouveaux professionnels sur le territoire

FA 1 : Accompagner les professionnels de santé, étudiants et élus dans leur projet
FA 2 : Valoriser le territoire et les métiers du soin

- Accompagner les projets d'exercice coordonné et les projets d'installation des professionnels
- Développer les logements pour accueillir les étudiants
- Développer le marketing territorial auprès notamment des facultés de médecine, écoles paramédicales et professionnels

Obj. 2 : Favoriser l'accès aux soins non programmés et aux soins d'urgence

FA 3 : Déployer le Service d'Accès aux Soins et de Médecin Correspondant SAMU

- Promouvoir le dépistage organisé des cancers
- Faciliter et déployer les actions de prévention vers différentes cibles (personnes en perte d'autonomie, jeunes, gens du voyage, publics en situation de précarité...)
- Renforcer les permanences de soins spécifiques et les consultations avancées de spécialistes sur le St-Maixentais et sur le Mellois pour mailler le territoire

Obj. 3 : Renforcer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention sur l'ensemble du territoire

FA 4 : Développer les actions de soins et de prévention en proximité
FA 5 : Favoriser la mobilité sur tout le territoire

2. Adoption du contrat local de santé (CLS) 2023-2029

CLS 2023-2029

Axe 2 : Développer l'accompagnement des publics vulnérables

Obj. 1 : Prévenir les violences intrafamiliales et faciliter la prise en charge des victimes

FA 6 : Sensibiliser les acteurs aux violences intrafamiliales et renforcer l'accompagnement des victimes

- Sensibiliser et informer les élus sur les dispositifs/ procédures à suivre en cas de violences et les besoins des victimes (homme, femme, enfant)
- Sensibiliser le grand public sur les violences (à l'occasion de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes (25 novembre)
- Mettre à disposition des logements

Obj. 2 : Favoriser l'accompagnement et la prise en compte des personnes en perte d'autonomie et des aidants

FA 7 : Soutenir et accompagner les personnes en perte d'autonomie et les aidants

- Déployer les actions de prévention à destination des plus de 60 ans
- Soutenir et accompagner les proches aidants des personnes en perte d'autonomie
- Réflexion sur la cible jeunes aidants
- Réflexion et stratégie à venir sur les solutions de soutien des aidants de personnes en situation de handicap

2. Adoption du contrat local de santé (CLS) 2023-2029

CLS 2023-2029

Axe 3 : Développer la prévention et la prise en charge en santé mentale

Obj. 1 : Lutter contre les discriminations

FA 8 : Communiquer sur la santé mentale

- Créer différents outils de communication et reprendre ceux déjà créés notamment à l'occasion de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

Obj. 2 : Favoriser l'accompagnement et la prise en charge sur le territoire

FA 9 : Former les acteurs

FA 10 : Renforcer l'offre sur le territoire

- Organiser des formations à destination des professionnels selon les objectifs visés
- Développer le réseau de Sentinelles sur le territoire pour mailler les repérages précoces des situations de mal-être et de risques suicidaires
- Développer les consultations avancées et permanences spécifiques
- Structurer le parcours incurie-Diogène et la prise en charge de l'accompagnement

2. Adoption du contrat local de santé (CLS) 2023-2029

CLS 2023-2029

Axe 4 : Encourager des comportements et environnements favorables à la santé

Obj. 1 : Promouvoir une alimentation de qualité et une activité physique régulière

FA 11 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous
FA 12 : Favoriser la pratique du sport-santé sur le territoire

- Développer les outils de sensibilisation sur le bien manger, etc.
- Sensibiliser les élus aux enjeux de la pratique de l'activité physique
- Déployer le programme ICAPS (Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité)

Obj. 2 : Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé

FA 13 : Développer la prise en compte de la santé dans les politiques d'aménagement, d'habitat et de mobilité
FA 14 : Prévenir l'exposition des populations à des espèces végétales ou animales et à des polluants

- Développer l'approche Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) et les Etudes d'Impact sur la Santé (EIS) dans les documents de planification
- Lutter contre l'habitat indigne et favoriser l'habitat adapté
- Réaliser des campagnes de mesure radon et dépistage plomb et arsenic

Obj. 3 : Créer des environnements favorables à la santé pour la petite enfance et l'enfance

FA 15 : Mettre en œuvre les recommandations de la politique des 1000 premiers jours

- Favoriser la montée en compétence des acteurs sur la santé environnementale
- Renforcer l'accompagnement des familles vulnérables par les services de PMI

2. Adoption du contrat local de santé (CLS) 2023-2027

CLS 2023-2029

Axe 5 : Informer et associer les acteurs autour de la santé

Obj. 1 : Renforcer l'interconnaissance, la coordination et la lisibilité de l'existant

FA 16 : Informer sur les dispositifs ressources et créer du lien entre les acteurs

- Créer ou compléter un annuaire/ site internet/cartographie des acteurs ressources
- Favoriser les temps de rencontre entre acteurs
- Organiser des Comités de prévention
- Organiser une coordination des professionnels intervenant dans le secteur de la santé mentale

Obj. 2 : Améliorer la prise en compte de la santé dans les politiques locales

FA 17 : Sensibiliser les élus et les habitants sur la santé environnementale

- Favoriser la participation des élus et agents des EPCI au réseau ambassadeurs santé-environnement
- Sensibiliser et acculturer les élus et le grand public au lien étroit entre santé, environnement et politiques publiques et l'approche *one health*

Obj. 3 : Favoriser l'implication et la participation des citoyens

FA 18 : Définir les modalités de participation des habitants

- Réflexion à engager

2. Adoption du contrat local de santé (CLS) 2023-2029

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le contrat local de santé tel qu'annexé,
- **AUTORISER** le président à signer le contrat, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

CLIMAT – AIR - ENERGIE

3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Contexte et objet du PCAET

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) d'août 2015 qui instaure l'obligation de l'élaboration d'un PCAET pour les EPCI de plus de 20 000 habitants

Rôle de l'EPCI : coordination de la transition environnementale sur son territoire, à travers



La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Climat



L'adaptation au changement climatique



La sobriété énergétique

Energie



Le développement des énergies renouvelables



La qualité de l'air

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GNEFAULT

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

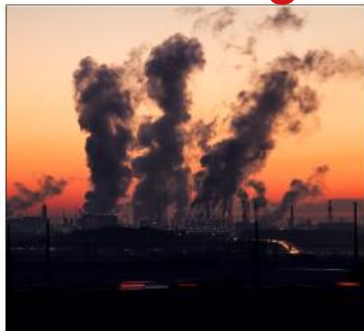
Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Objectifs du PCAET

Changement climatique



Atténuer =
Éviter l'ingérable



S'adapter =
Gérer l'inévitable

Pour la collectivité :



- Allègement des dépenses,
- Identification de nouvelles ressources financières,
- Reconnaissance de l'exemplarité.

Pour le territoire :



- Meilleure maîtrise énergétique,
- Appui à la dynamique économique locale et de l'emploi,
- Résilience face au changement climatique,
- Amélioration de l'attractivité.

Pour les habitants :



- Diminution de la facture énergétique,
- Amélioration de la santé,
- Amélioration de la qualité de vie.

3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Contenu du diagnostic

Approche quantitative – atténuation du changement climatique

- Consommation d'énergie finale du territoire
- Production d'énergie renouvelable
- Emissions de gaz à effet de serre
- Qualité de l'air et émission de polluants atmosphériques

Approche qualitative – adaptation au changement climatique

- Le climat et ses tendances futures
- La vulnérabilité du territoire aux aléas climatiques
- Les conséquences et impacts
- Les pistes d'adaptation

Synthèse des enjeux

- Transports et mobilités
- Tertiaire et industrie
- Habitat et aménagement
- Agriculture et espaces naturels

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GNEFAULT

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

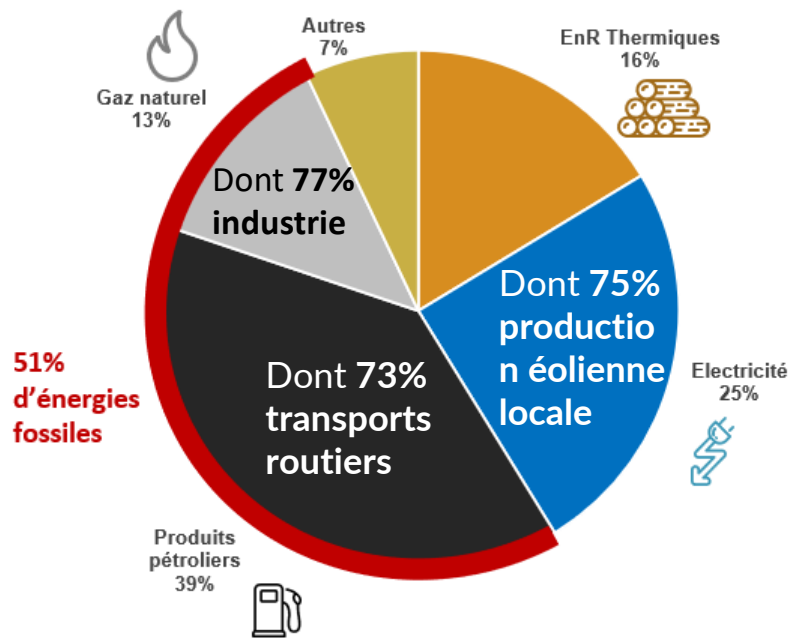
Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

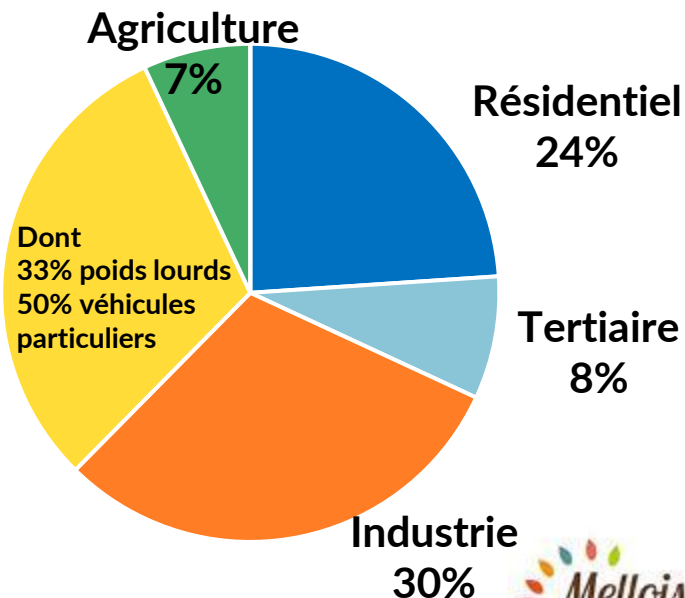
3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Approche quantitative

Consommation énergétique finale



Transport
31%



Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GNEFAULT

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

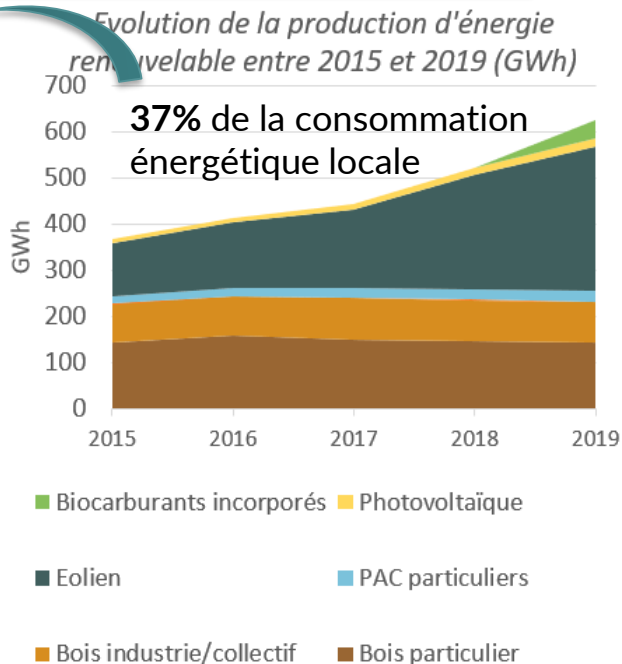
ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Approche quantitative

Une couverture des besoins hétérogène

- 75% de la consommation électrique couverte
- 40% de la consommation de chaleur
- 8% de la consommation de carburants



Production EnR

Filière ENR	Production 2019 (GWh)	Production estimée 2022 (GWh)	Potentiels (GWh)	
Éolien	314	370	530	→ autorisés + instruction
Solaire photovoltaïque	17	30	40	→ Toitures
Solaire thermique	0,5	0,5	21	
Méthanisation	-	20	198	→ 20 unités
Hydroélectricité	-		Faible	
Géothermie	-		Fort	
Pompes à Chaleur	23	30	Fort	
Total production	354	450	> 790	

Filière ENR	Consommation 2019 (GWh)	Potentiels de production (GWh)
Bois-énergie	231	41
Biocarburants	39	-

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain Bénéfaut

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

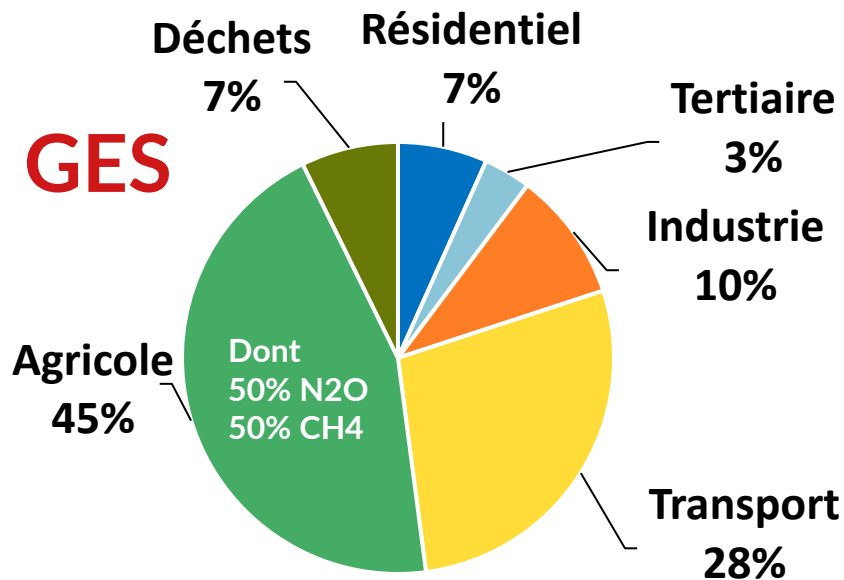
Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

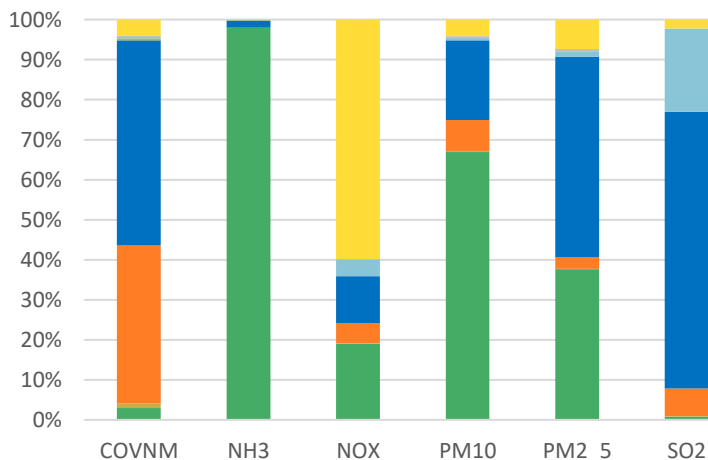
3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Approche quantitative émissions de gaz à effet de serre (GES) et polluants atmosphériques (Air)



Air

Une bonne qualité mais des secteurs émissifs :



- Chauffages et chaudières bois
- Utilisation de fioul domestique
- Véhicules diesel
- Cultures avec engrais et déjections animales

Climat – Air – Energie

- Intervention

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Approche qualitative

Tendances climatiques futures

Prévisions du GIEC, scénario RCP 4.5 (horizon 2041-2070), CC Mellois en Poitou

Climat passé observé



Une augmentation des journées chaudes annuelles de 15 à 25 jours en 50 ans (1959-2009).

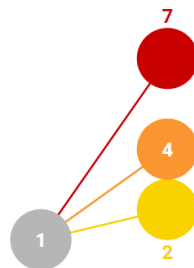


une diminution des gelées de -5 à -15 jours en 50 ans.



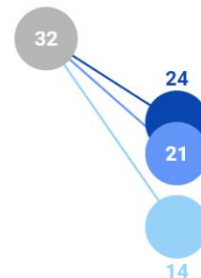
Pas d'évolution marquée des précipitations annuelles mais une **légère augmentation des cumuls estivaux** (période 1961-2021)

Plus de journées chaudes et moins de jours de gel



● Valeur de référence
● Valeur médiane 2050
● Valeur haute 2050
● Valeur basse 2050

Nombre annuel de jours très chauds (> 35°C)



● Valeur de référence
● Valeur médiane 2050
● Valeur haute 2050
● Valeur basse 2050

Nombre annuel de jours de gel

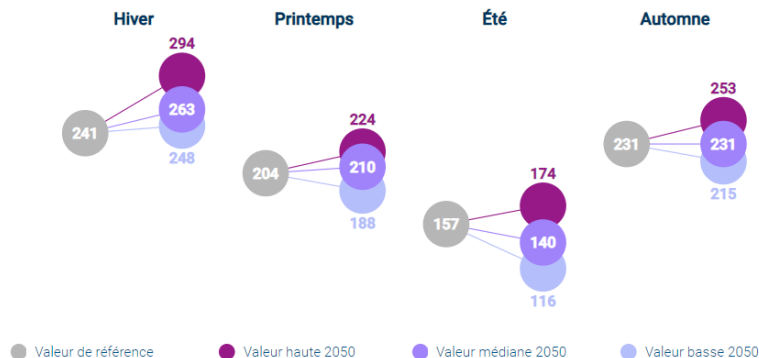
3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Approche qualitative

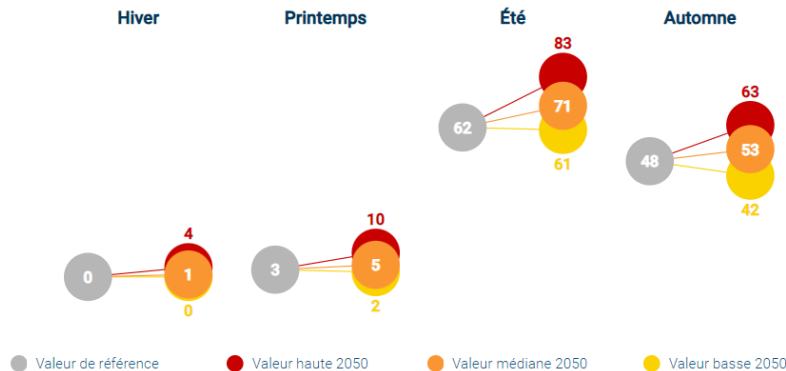
Tendances climatiques futures

Légère augmentation des précipitations annuelles

Un sol plus sec en toute saison



Cumul de précipitations par saison (en mm)



Nombre de jours par saison avec sol sec

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GNEFAULT

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

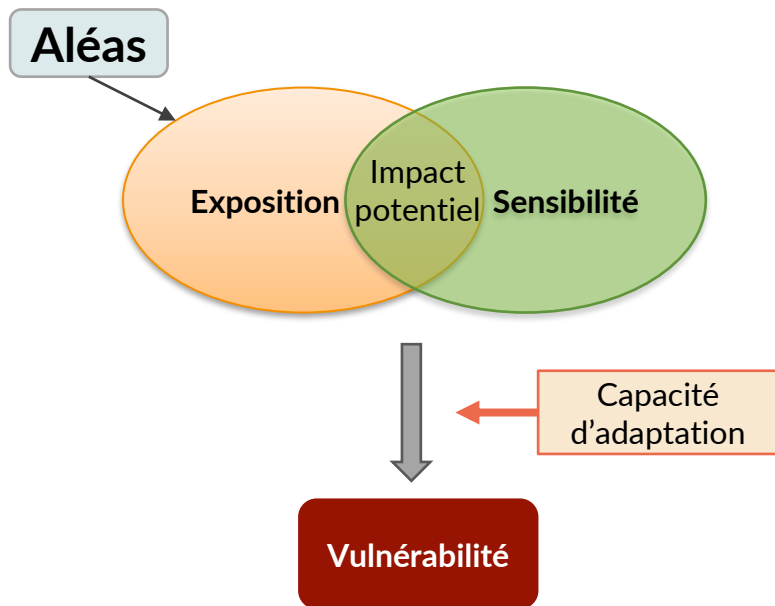
Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Approche qualitative



Risque climatique

Aléa climatique / Aléa induit	Exposition du territoire à l'aléa	
	actuelle	future
Canicules	Moyenne	↗
Sécheresse des sols	Moyenne	↗
Inondations et inondations-mouvements de terrain	Moyenne	↗
Retrait gonflement des argiles	Moyenne (Une exposition faible à forte)	↗
Mouvements de terrain	Faible	↗
Feux de forêts et de culture	Faible	↗
Éléments pathogènes et envahisseurs	Forte	↗

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GINEFAULT

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Approche qualitative

Vulnérabilité du territoire

Aléa climatique / Aléa induit		Exposition du territoire à l'aléa		Niveau de sensibilité du territoire à l'aléa	Vulnérabilité <i>Sensibilité x exposition</i>		Secteurs exposés
		actuelle	future		actuelle	future	
	Canicules	Moyenne	↗	Faible	Moyenne	↗	Population / Santé / Agriculture / Biodiversité / Energie / Infrastructures
	Sécheresse des sols	Moyenne	↗	Forte	Forte	↗	Agriculture/ Biodiversité / Forêt / Logements et bâtiments (risque de RGA)
	Inondations	Moyenne	↗	Moyenne	Moyenne	↗	Population / Qualité des eaux / Biodiversité / Agriculture
	Retrait gonflement des argiles	Moyenne	↗	Moyenne	Moyenne	↗	Logements et bâtiments / Infrastructures
	Mouvements de terrain	Faible	↗	Faible	Faible	↗	Logements et bâtiments / Infrastructures (routes...)
	Feux de forêts et cultures	Faible	↗	Moyenne	Moyenne	↗	Forêt / Biodiversité / Logements et bâtiments
	Eléments pathogènes et envahisseurs	Forte	↗	Moyenne	Forte	↗	Forêt / Biodiversité / Tourisme / Santé / Agriculture / Qualité des eaux

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GNEFAULT

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Approche qualitative

	Ressource en eau
	Forêts
	Biodiversité, milieux naturels
	Agriculture
	Aménagement du territoire et bâtiments
	Santé
	Infrastructures de transport
	Tourisme
	Réseaux et énergie

Vulnérabilité par secteur

Vulnérabilité	Principaux aléas
Très forte	   
Forte	  
Forte	    
Très forte	    
Forte	  
Forte	 
Moyenne	   
Forte	  
Moyenne	   

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GNEFAULT

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

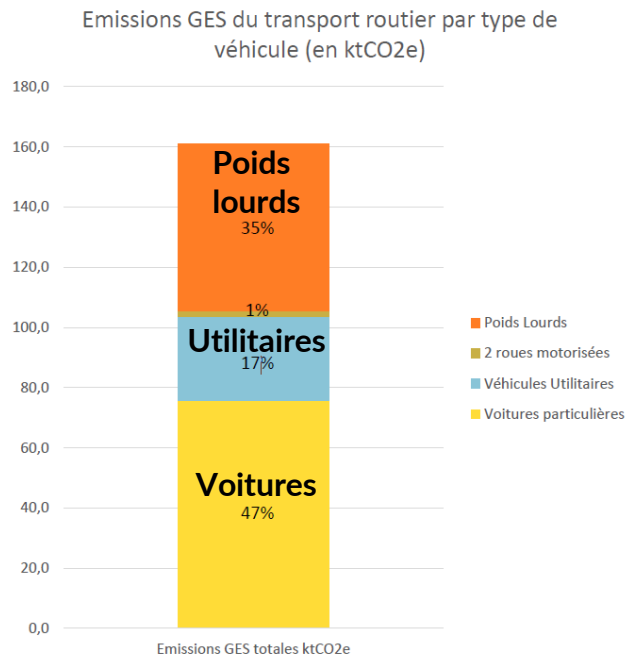
Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Synthèse des enjeux



Transports et mobilités



31% de la consommation d'énergie

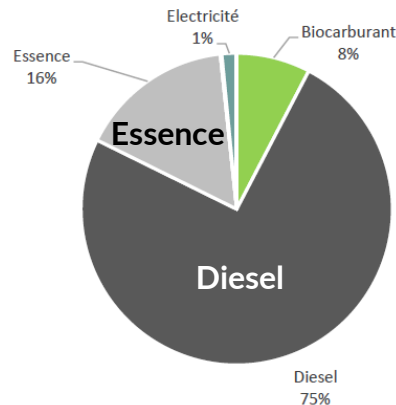


28% des émissions de gaz à effet de serre



60% des émissions de NO_x

Consommation énergétique du secteur des transports (GWh)



Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain BIEFAULT

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

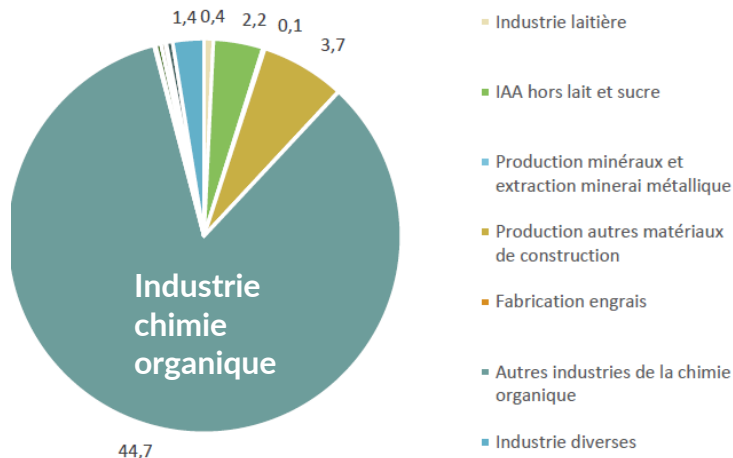
ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Synthèse des enjeux

Répartition des émissions de GES par secteur industriel en 2019 - CCMP

Industrie



Source : AREC Nouvelle-Aquitaine

Tertiaire et industrie



8% de la consommation d'énergie pour le tertiaire
30% pour l'industrie

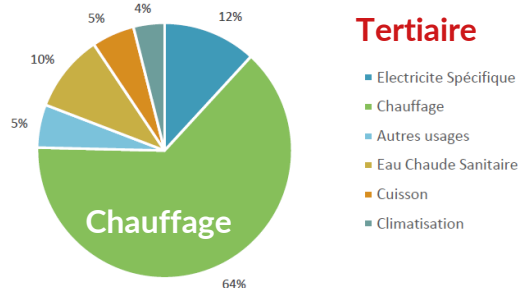


3% des émissions de gaz à effet de serre (tertiaire)
10% (industrie)



21% des émissions de SO2 (tertiaire)
39% des émissions de COVNM (industrie)

Répartition des émissions de GES du secteur tertiaire par usages en 2019 - CCMP



Tertiaire

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GNEFAULT

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

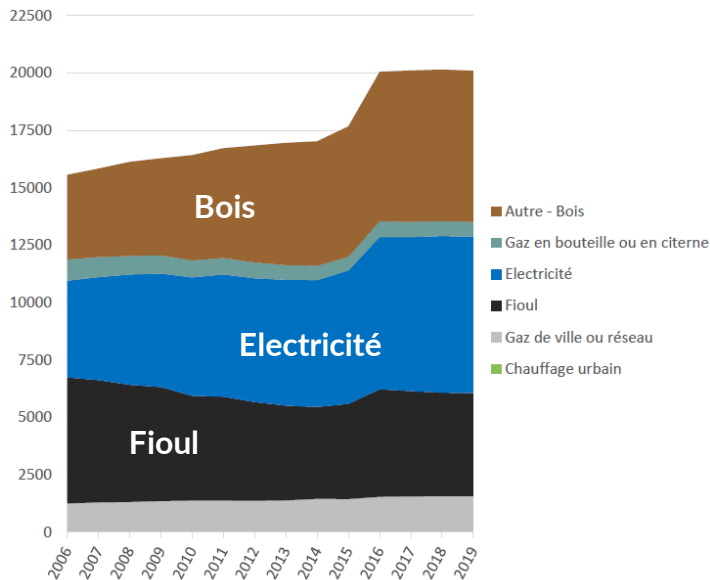
Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Synthèse des enjeux

Evolution du nombre de résidences principales par type de combustible - Mellois en Poitou



Habitat et aménagement



24% de la consommation d'énergie

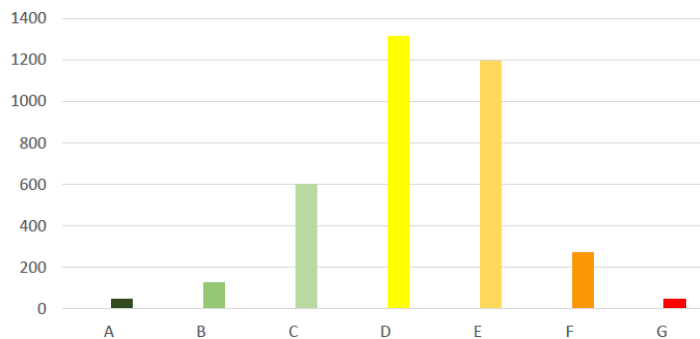


7% des émissions de gaz à effet de serre



69% des émissions de **SO2**, 51% des émissions de **COVNM** et 50% de **PM2.5**

Répartition des logements par étiquette énergétique - Mellois en Poitou



Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GNEFAULT

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

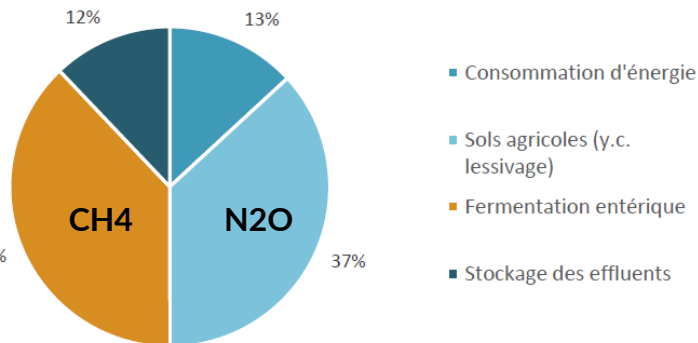
ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Synthèse des enjeux

Agriculture et espaces naturels

Emissions de GES du secteur agricole en 2019 - CCMP



7% de la consommation d'énergie



45% des émissions de gaz à effet de serre



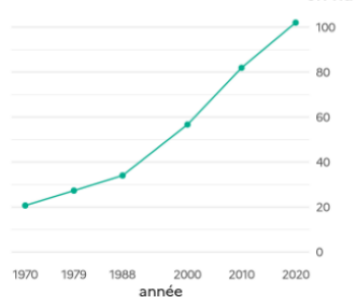
98% des émissions de NH3 et 19% de NOx

Evolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne
CC Mellois-en-Poitou

nombre
d'exploitations



SAU moyenne
en ha



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GNEFAULT

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

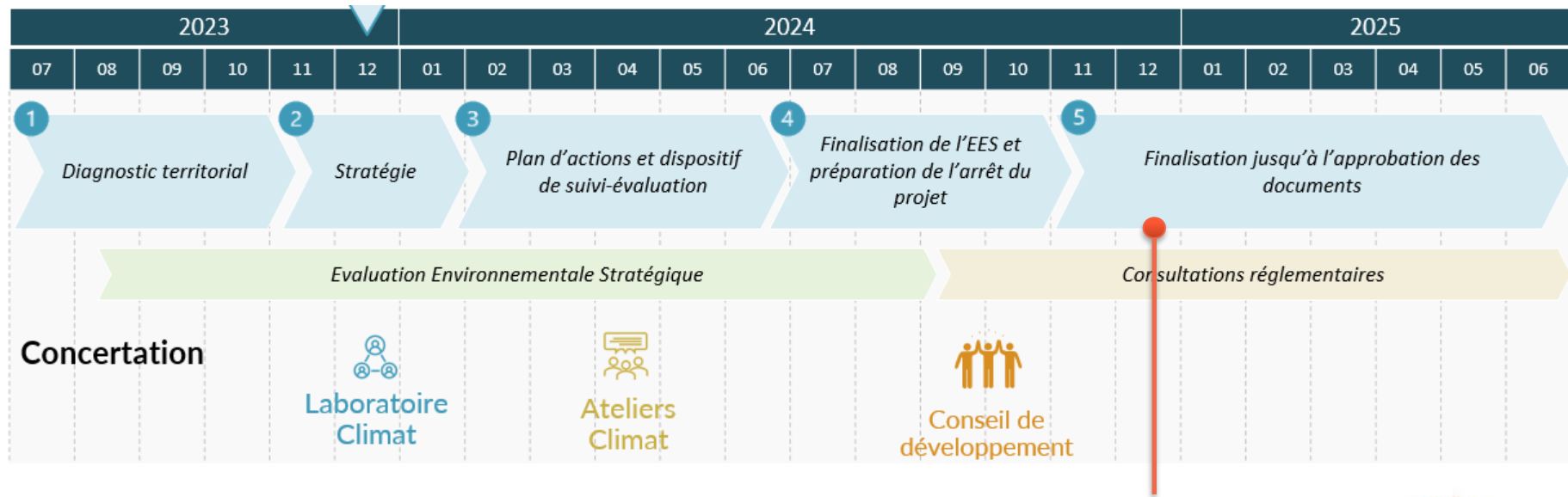
Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Calendrier du projet



Conseil communautaire – 14 décembre 2023

Arrêt en conseil
communautaire

42



3. Diagnostic du plan climat air énergie territorial (PCAET)

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de la fin de l'élaboration du diagnostic territorial du PCAET

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



AMENAGEMENT

4. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2023

- Rappel du contexte réglementaire**

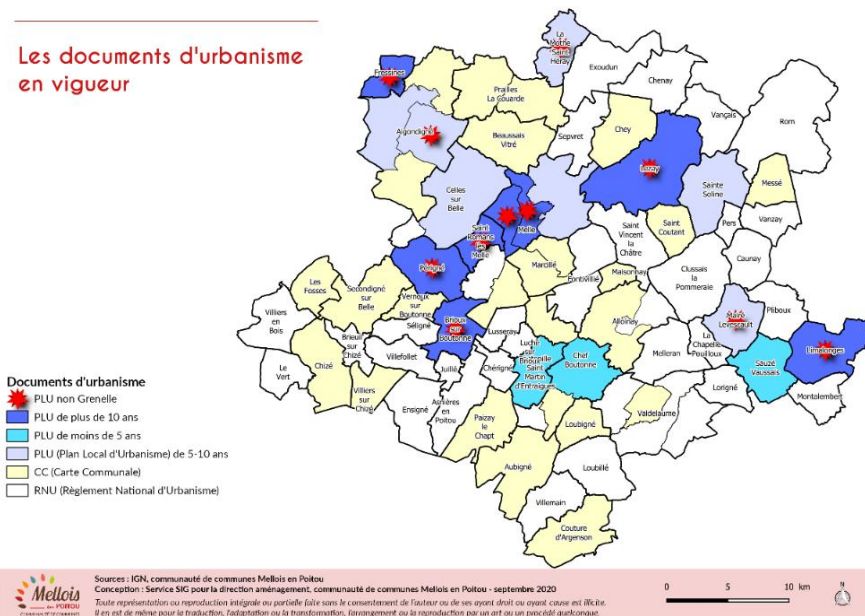
La communauté de communes Mellois en Poitou est compétente en matière de PLU depuis le 1er janvier 2017.

Article L.5211-62 du code Général des Collectivités Territoriales créé par la loi ALUR du 24 mars 2014 exprime que :

« Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme. »

4. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2023

Gestion des documents d'urbanisme de portée communale



Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



4. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2022

□ Gestion des documents d'urbanisme de portée communale : les évolutions en cours

Commune	Document	Procédure	Avancement
Brioux sur Boutonne	PLU	<u>Modification (de droit commun) n°1</u> Correction d'une erreur d'appréciation de zonage autour d'installations agricoles	En cours d'élaboration : consultation de la mission régionale d'autorité environnementale en cours
		<u>Révision allégée n°1</u> Réduire une protection (Natura 2000) par l'extension d'une zone A sur une zone N	En cours d'élaboration : consultation de la mission régionale d'autorité environnementale en cours
		<u>Révision allégée n°2</u> Création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) sur un ancien siège d'exploitation	En cours d'élaboration : consultation de la mission régionale d'autorité environnementale en cours
Limalonges	PLU	<u>Modification simplifiée n°2</u> Correction d'une erreur matérielle	Dossier mis à disposition du public du 24/11 au 26/12/2023

Commune	Document	Procédure	Avancement
Melle	PLU de Melle	<u>Modification simplifiée n°4</u> - Modifier une orientation d'aménagement et de programmation afin d'intégrer un projet global d'habitat - Corriger une erreur d'écriture du règlement (zone N) - Corriger une erreur de numérisation du zonage.	Consultation en cours des titulaires de l'accord-cadre – début d'étude prévisible : janvier 2024
	PLU de Saint Martin lès Melle	<u>Modification n°2</u> - Transformer une zone Uh1 (urbaine) en zone A (agricole) - Adapter le règlement pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur un ISDI	Consultation en cours des titulaires de l'accord-cadre – début d'étude prévisible : janvier 2024
		<u>Révision allégée n°1</u> Etude dite loi Barnier pour diminuer la zone non aedificandi	Consultation en cours des titulaires de l'accord-cadre – début d'étude prévisible : janvier 2024
Sauzé-Vaussais	PLU	<u>Modification simplifiée n°4</u> Modification du règlement de la zone UFi	Approuvée par le conseil communautaire du 25/05/2023
Sauzé-Vaussais	PLU	<u>Modification (de droit commun) n°1</u> - Réduire une zone UB au profit d'une zone N - Etendre une zone Ah - Réduire une zone A au profit d'une zone Ah - Correction d'erreurs matérielles - Réduire une zone UB (habitat) au profit d'une zone UX (activités économiques existantes)	En cours d'élaboration : consultation des personnes publiques associées

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



4. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2023

❑ Gestion des documents d'urbanisme de portée communale

La préparation des demandes d'évolution de PLU émises par les communes

Commune	Document	Procédure
Celles sur Belle	PLU	<u>Modification</u> Création d'un STECAL sur un ancien site à usage d'équipement public
		<u>Modification simplifiée</u> Correction d'erreurs matérielles Supprimer un emplacement réservé
Fontenille Saint Martin d'Entraigues	PLU	<u>Révision allégée</u> Réduire une zone N au profit d'une zone A en zone Natura 2000 pour l'extension d'une exploitation agricole
Sainte Soline	PLU	<u>Révision allégée</u> Etendre une zone Uer (implantation d'énergies renouvelables) impliquant la réduction de la zone Ap (protégée au titre d'une zone Natura 2000)

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

4. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2023

❑ PLUi-H : la construction du PADD



- L'implication grandissante des communes :
 - L'élaboration des carnets d'intention de mai à juillet 2023 pour faire émerger les enjeux d'aménagement communaux et intercommunaux
 - Depuis septembre une construction pas à pas du scénario qualitatif et quantitatif du territoire d'ici à 2035 pour écrire la première version du PADD



Conseil communautaire – 14 décembre 2023

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



4. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2023

❑ PLUi-H : la montée en puissance de la concertation

Connaître

Comprendre

Participer

Accepter

- **Elaboration du programme de concertation 2024**
- **Actions de communication** : Site internet, publication sur page Facebook, magazine intercommunal, articles dans les bulletins communaux, émission radio ...
Conception d'une plaquette d'information et d'une vidéo pédagogique (en cours)
- **Actions de concertation** : Présence sur les marchés et événements locaux (salon de l'Habitat à Lezay, forum des associations, Semaine en Famille...) + ateliers de concertations avec les partenaires locaux (volet « Habitat », « Patrimoine », « Environnement
- **Exploitation des contributions** : Exploitation des registres papiers et des registres numériques mis à la disposition du public, réponses aux courriers. Création d'une carte participative pour les habitants.



Pour associer les habitants, une carte participative en ligne



Atelier de concertation avec des associations - Environnement



Atelier de concertation avec des associations - Patrimoine



Emission sur le PLUi-H - Radio D4B



Information et sensibilisation sur le réseau social de la CCMP



Tournée des grands marchés du territoire



Campagne de communication dans les bulletins communaux



Atelier de concertation avec des associations - Patrimoine

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

4. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2023

❑ Plan de paysage : lancement de sa mise en œuvre

- Adoption du Plan de Paysage le 25/05/2023
- Présentation du programme d'actions aux partenaires et lancement de sa mise en œuvre le 01/06/2023



RECENTRER ET AMÉLIORER LE PAYSAGE DES BOURGS ET VILLAGES

En poursuivant 4 objectifs :

- Maintenir et développer les services et fonctions essentielles dans les bourgs et villages
- Concevoir des espaces publics patrimoniers en faveur de la biodiversité
- Entretien l'image accueillante des bourgs et villages du Mellois en Poitou
- Relier les villages et hameaux du territoire par des mobilités plus douces

Par le biais de 3 fiches actions :

- A1 Engager des actions en faveur de la réhabilitation du bâti et la reconversion des friches d'activités dans les bourgs et villages
- A2 Améliorer la convivialité des lieux publics dans les bourgs et villages

CULTIVER LA RICHESSE DES PAYSAGES AGRICOLES ET NATURELS

En poursuivant 3 objectifs :

- Faire de l'activité agricole rurale et contemporaine du Mellois en Poitou
- Installer de nouvelles relations entre l'homme et l'arbre
- Promouvoir l'eau en tant qu'élément fondateur des paysages et ressource précieuse

Par le biais de 4 fiches actions :

- B1 Accompagner l'installation d'agriculteurs et la création d'exploitations agricoles qui concilient valeur économique, acceptabilité écologique et valorisation des paysages
- B2 Reconquérir les zones humides des vallées et accompagner le maintien des activités d'élevage
- B3 Protéger les vallées du développement différé du bâti et faire découvrir leur patrimoine vernaculaire
- B4 Préserver le patrimoine végétal remarquable et engager un programme de plantation stratégique d'arbres et de haies sur le territoire



FAIRE DIALOGUER LES INFRASTRUCTURES AVEC LE PAYSAGE

En poursuivant 3 objectifs :

- Développer l'implantation de projets de production d'énergies renouvelables qui font sens à l'échelle locale
- Développer une politique exemplaire de sobriété et d'efficacité énergétique des équipements et infrastructures
- Valoriser le paysage des grands axes de circulation et favoriser des mobilités variées

Par le biais de 3 fiches actions :

- C1 Poursuivre la définition d'une charte de développement maîtrisé des énergies renouvelables à l'échelle du Mellois en Poitou
- C2 Renforcer le rôle structurant du réseau des voies vertes à l'échelle du Mellois en Poitou
- C3 Mettre en scène des portes d'entrées du territoire en valorisant les paysages depuis les axes structurants

PARTAGER LA STRATÉGIE PAYSAGÈRE AVEC LES ACTEURS LOCAUX

En poursuivant 3 objectifs :

- Agir pour la concrétisation et l'animation du plan de paysage, renforcer son porteur à connaissance et favoriser son appropriation
- Partager la stratégie avec le grand public pour faciliter l'émergence d'actions locales et accompagner leur mise en œuvre
- Mettre en place une stratégie marketing touristique en lien avec les autres stratégies locales

Par le biais d'une fiche action :

- D1 Animer la gouvernance et le groupe de travail communautaire du Plan de Paysage

LES OUTILS À VOTRE DISPOSITION POUR METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE PAYSAGE

Les fiches bourgs :

Au nombre de 11, elles découlent d'un entretien et d'une visite collective avec les élus et/ou techniciens de la commune.

Pour quoi faire ?

Leur ambition est de porter à connaissance les spécificités de l'agglomération bâtie principale, ses enjeux en matière d'aménagement et de paysage, afin d'accompagner leur traduction opérationnelle et réglementaire.



Le diagnostic

Il se compose de deux documents : l'état des lieux et un rapport sur les enjeux.

Pour quoi faire ?

Il souligne les caractéristiques des paysages du territoire et met en évidence leurs dynamiques d'évolution, les menaces auxquelles ils sont exposés et les outils à amplifier.



La stratégie

Elle récapitule à travers quatre grandes ambitions la politique paysagère du territoire.

Pour quoi faire ?

Les 13 objectifs de qualité paysagère y sont décrits et illustrés par le biais de cartographies.



Les fiches action

Au nombre de 10, elles détaillent la méthodologie d'action pour mettre en œuvre les aspects prioritaires de la stratégie paysagère.

Pour quoi faire ?

Dans un format synthétique, elles rappellent les enjeux, identifient les actions nécessaires à mobiliser et illustrent des mises en œuvre possibles par le biais d'intentions dessinées sur le territoire ou de références.

Retrouvez tous ces documents et les contacts utiles sur le site internet de la Communauté de Communes de Mellois en Poitou à l'adresse suivante : <https://www.melloisupoitou.fr/les-actions/amenagement/249-plan-de-paysage>

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

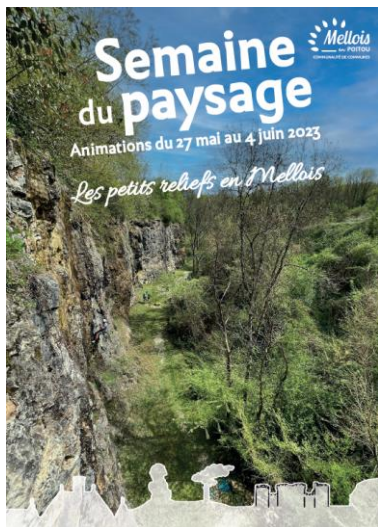


Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

4. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2023

❑ Plan de paysage : lancement de sa mise en œuvre

- Edition 2023 de la Semaine du Paysage « Les petits reliefs en Mellois »



Conférence – Motte castrale – La Chapelle-Pouilloux



Conte de la Dame de Chambrille – La Mothe Saint Héray



Formation sur la gestion différenciée des espaces verts – agents municipaux



Balade animée – Celles sur Belle



Spectacle du CRAC à la Carrière de Cinq-Coux - Aigondigné



Inauguration – EAC /PAH – Carrière de Cinq-Coux - Aigondigné

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

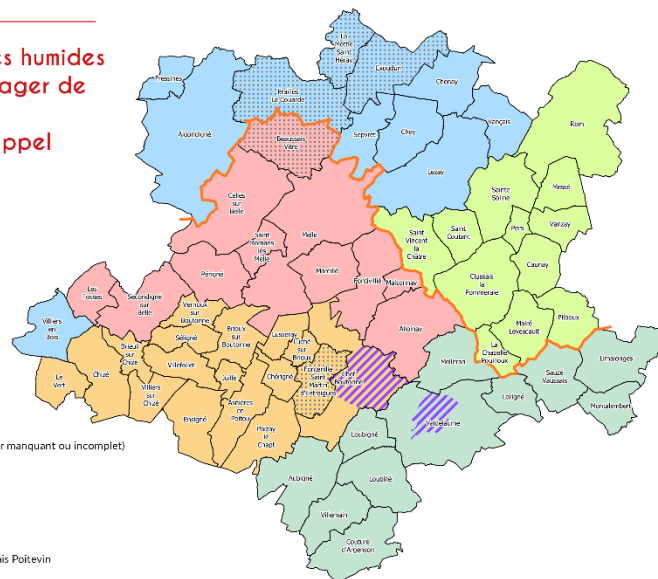
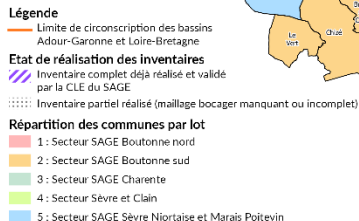


4. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2023

❑ Inventaire des zones humides et du maillage bocager

- Lancement de l'inventaire sur la quasi-totalité des communes excepté les communes de priorité 3 sur les lots 1, 4 et 5
- Adaptation de la méthodologie pour **renforcer l'accompagnement des communes**
- **Suspension des inventaires zones humides à l'été 2023 liée à la sécheresse** – adaptation de la méthodologie avec réalisation de l'inventaire du maillage bocager dans l'attente de la reprise des sondages sur les zones humides sur certaines communes

Inventaire des zones humides
et du maillage bocager de
Mellois en Poitou –
Organisation de l'appel
d'offres



Sources : IGN, communauté de communes Mellois en Poitou

Conception : Service SIG pour la direction aménagement, communauté de communes Mellois en Poitou - octobre 2021

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour les traductions, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.



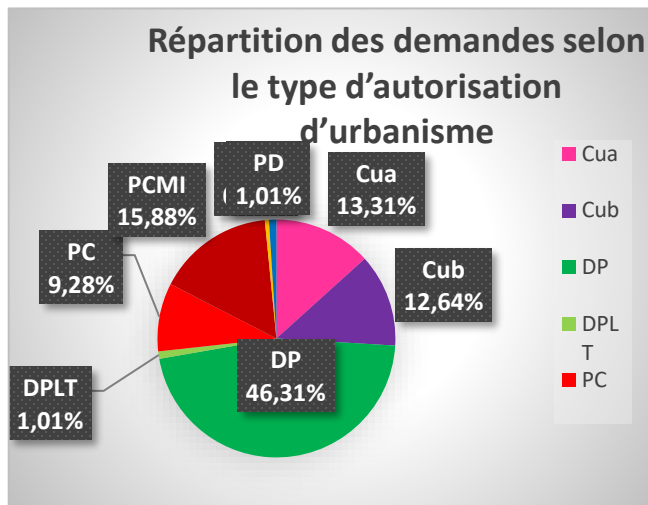
4. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2023

❑ Les autres actions de l'année 2023

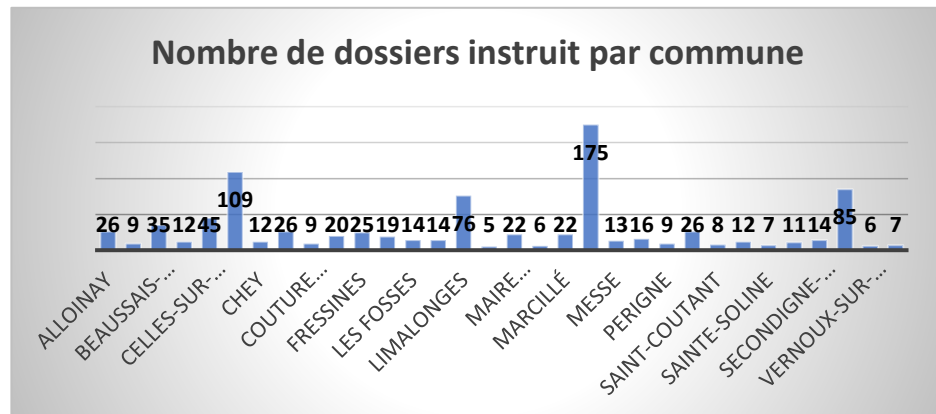
- Suivi et participation aux autres projets structurants de la CCMP pour une mise en cohérence des productions avec le PLUi-H
 - *Élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)*
 - *Mise en œuvre de la Stratégie d'attractivité économique et touristique et élaboration du Schéma des Zones d'Activités Economiques (ZAE)*
 - *Révision des zonages d'assainissement*
 - *Elaboration des Périmètres Délimités des Abords (PDA) autour des monuments historiques protégés (pilotage DRAC)*
 - *Contribution aux chantiers du Projet de Territoire*
- Avis sur l'élaboration des documents d'urbanisme des territoires voisins
 - *Avis sur le PLUi-D arrêté de Niort Agglo le 29/06/2023*

4. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2023

❑ L'Application du Droit des Sols



- Accroissement de la saisine par voie électronique (SVE) pour le dépôt et l'instruction des autorisations d'urbanisme : **19 % des dossiers instruits** ont été déposés par SVE (10% en 2022)
- Augmentation du périmètre d'instruction avec le traitement des autorisations d'urbanisme de la **commune de Melle** (20% du volume global de l'activité)



- Forte augmentation des travaux de pose de panneaux photovoltaïques sur toiture existante : **122 demandes en 2023**

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

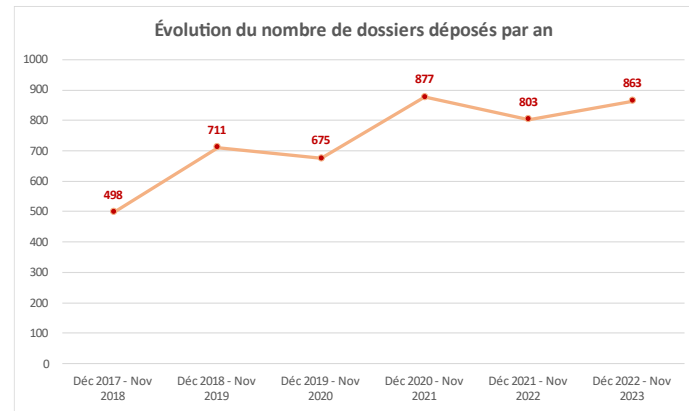
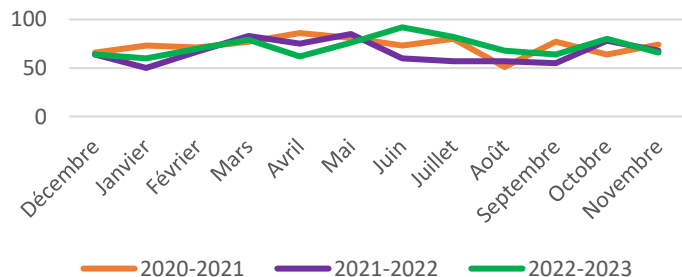


4. Politique locale de l'urbanisme – Débat annuel 2023

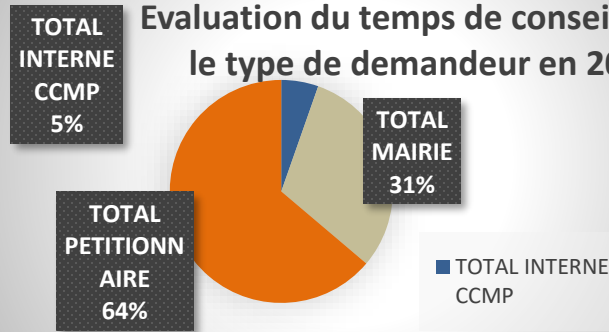
❑ L'Application du Droit des Sols

- **863 actes instruits en 2023**, contre 803 en 2022
- **339 heures de conseil** ont été dispensées (particuliers, professionnels, communes et interne à la CCMP)
- L'instruction 2023 génère une recette de **132 510 €**
- Une fréquentation croissante de la permanence ABF (39 RDV)

Evolution du volume d'instruction / mois



Evaluation du temps de conseil selon le type de demandeur en 2023



Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



4. Politique locale de l'urbanisme - Débat annuel 2023

Le conseil communautaire est invité à :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat annuel de la politique locale de l'urbanisme.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

5. Plateforme de la rénovation énergétique Mellois Sèvre

Convention inter EPCI 2024

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



Le service public de la rénovation énergétique « France Rénov' » est accompagné par la Région Nouvelle-Aquitaine :

- depuis 2021, la Région finance les plateformes de la rénovation énergétique, au plus près des territoires et des habitants.
- 50 plateformes couvrent la Nouvelle-Aquitaine

En 2022, création de la **plateforme Mellois-Sèvre-Gatine** par les communautés de communes Mellois en Poitou, Haut Val de Sèvre, Partenay-Gâtine et Val de Gâtine.

Structure porteuse : communauté de communes Haut Val de Sèvre

Aménagement

5. Plateforme de la rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine

Convention inter EPCI 2024

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

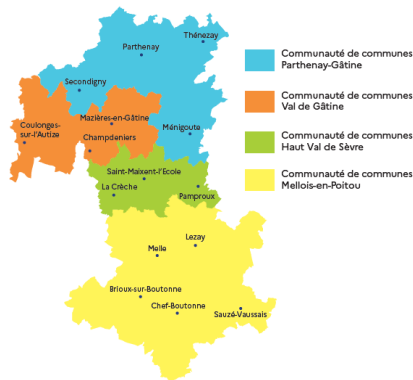
Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



France Rénov' et le CRER vous accompagnent dans la rénovation énergétique de votre habitat ou de votre entreprise avec 15 permanences !



Pour contacter directement un Conseiller France Rénov' Mellois Sèvre et Gâtine et prendre rendez-vous :
• Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)
• Tél. 05 49 08 99 14
• E-mail : contact@crer.info

Le **Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER)** est l'opérateur de la plateforme France Renov' locale

Ses missions :

- un accompagnement de « tiers de confiance » des ménages, allant de la simple information technique, juridique ou financière, à un conseil personnalisé, voire un accompagnement global pour les projets de rénovation performante ;
- une communication, une sensibilisation et une animation auprès des ménages et des professionnels

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

5. Plateforme de la rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine Convention inter EPCI 2024

Rôle de Mellois en Poitou :

- Faciliter les missions du CRER
- Diffuser l'information au public/communes
- Organiser/faciliter les permanences et manifestations
- Participer à la gouvernance de la plateforme

Conseil communautaire - 14 décembre 2023

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



Rénov' Tour le 7 avril 2023



Balade thermographique le 23/01/23

Communauté de communes Mellois en Poitou
★ Favoris · 1 h ·

[QUESTIONS LOGEMENT]

✓ Vous envisagez des travaux pour améliorer le confort thermique de votre logement été comme hiver, vous souhaitez faire baisser vos factures d'énergie ?
✓ Vous ne savez pas quelles sont les formalités à effectuer, tant financières que pratiques, quelles entreprises choisir pour vos travaux ?

Pour répondre à vos questions, des permanences de l'Espace conseil France Rénov' sont organisées à Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Lezay, Melle et Sauzé-Vaussais.
Ce sont les conseillers énergie du CRER - Centre Régional des Energies Renouvelables qui assurent gratuitement ces missions d'information et de conseil.

Pour prendre rendez-vous avec un conseiller :
☎ 05 49 08 99 14 ligne directe avec un conseiller ou 05
✉ contact@crer.info

Plus d'infos sur les permanences, sur notre site :
<https://www.melloisenpoitou.fr/.../809-questions-logement>
Commune de Brioux sur Boutonne Commune de Chef Mairie de Sauzé-Vaussais #Questionslogement #logement

ACCUEIL LA COLLECTIVITÉ VIE PRATIQUE ACTIONS

Questions logement ?

Rénovation énergétique de votre logement

L'Espace Conseil France Rénov' Mellois Sèvre Gâtine répond à vos questions

Vous envisagez des travaux pour améliorer le confort thermique de votre logement été comme hiver ou vous souhaitez faire baisser vos factures d'énergie ?

Vous ne savez pas quelles sont les formalités à effectuer, tant financières que pratiques, quelles entreprises choisir pour vos travaux ?

Informez vous avec France Rénov', service public de la rénovation de l'habitat

Les informations délivrées sont neutres, gratuites et personnalisées afin de sécuriser le parcours de la rénovation, faciliter la mobilisation des aides financières et orienter les particuliers vers des professionnels agréés.

Accéder à France Rénov' sur la plateforme : <https://france-renov.gouv.fr/>

Pour trouver :

- Des informations,
- Un simulateur qui permet d'identifier les aides financières possibles,
- Un annuaire des entreprises RGE (Reconnus Garants de l'Environnement).

Consultez l'Espace Conseil France Rénov' Mellois Sèvre et Gâtine

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

5. Plateforme de la rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine Convention inter EPCI 2024

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



Bilan d'activité provisoire 2023 au 15/10/2023

Bilan 2022

Types d'actes	Objectifs 2023 de la plateforme	Actes réalisés au 15/10/23	% de réalisation	Mellois en Poitou Actes réalisés au 15/10/23
A1-Menages : information	2500	1337	53,5	500
A2-Ménages : conseils personnalisés	1015	574	56,6	217
A4-Ménages : accompagnement à la rénovation globale	105	73	69,5	27
A1-Copropropriété : information	20	2	10	0
A2-Copro : conseils personnalisés aux copropriétés	10	2	20	0
A4-Copro : accompagnement des propriétaires dans leurs travaux de rénovation globale	5	0	0	0

Mellois en Poitou Actes réalisés en 2022
694
295
36
0
0
0



Augmentation du coût des matériaux, de la hausse des taux bancaires, etc.

Conseil communautaire - 14 décembre 2023



Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



5. Plateforme de la rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine

Convention inter EPCI 2024

Chaque année :

① Un appel à manifestation d'intérêt émis par la Région Nouvelle-Aquitaine, pour notamment l'organisation et le financement global des plateformes France Rénov'

→ 50 % Etat / 30 % Région / 20 % autofinancement par les plateformes

② Une convention inter EPCI

→ Modalité d'organisation et de fonctionnement de Mellois Sèvre Gâtine

→ Répartition de l'autofinancement entre les 4 EPCI selon le nombre d'habitants

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



5. Plateforme de la rénovation énergétique Mellois Sèvre Saône

Convention inter EPCI 2024

Prévisions 2024

Actes	Objectifs de la plateforme
Acte A1-Ménages : information de 1er niveau	2500
A2-Ménages : Conseils personnalisé	1015
A4-Ménages : accompagnement à la rénovation globale	105
A1-Copropriétés	20
A2-Conseils personnalisés aux copropriétés	10
A4-Accompagnement des occupants des copropriétés dans leurs travaux de rénovation globale	5

Montant des dépenses estimé	Subventions prévisionnelles (Région et autres)	Reste à charge total
226 402 €	186 112 €	43 280 €

Mellois en Poitou
14 848 €



Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



5. Plateforme de la rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine

Convention inter EPCI 2024

Prévisions 2024

Communauté de communes et % de la population	Coût coordination de la plateforme (1)	Répartition de l'autofinancement en fonction de la population (2)	Répartition de la totalité du reste à charge (1+2)
Haut Val de Sèvre – 22%	750 €	8 861 €	9 611 €
Mellois en Poitou – 35%	750 €	14 098 €	14 848 €
Partenay-Gâtine- 27%	750 €	10 875 €	11 625 €
Val de Gâtine – 16%	750 €	6 444 €	7 194 €
Total	3000 €	40 280 €	43 280 €

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



5. Plateforme de la rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine

Convention inter EPCI 2024

Coût de la plateforme pour Mellois en Poitou

2022	Coût réel	11 495 €
2023	Coût estimé	14 579 €
2024	Coût estimé	14 848 €

Le coût réel n'est connu qu'en fin d'année N+1

5. Plateforme de la rénovation énergétique Mellois Sèvre Gâtine Convention inter EPCI 2024

Le conseil communautaire est invité à :

- **CANDIDATER** à l'appel à manifestation d'intérêt régional pour l'année 2024 « Plateformes de la rénovation énergétique – réseau France Rénov' Nouvelle-Aquitaine 1er janvier-31 décembre 2024 »,
- **AUTORISER** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération,
- **AUTORISER** le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

6. Modification du tableau des emplois permanents

Campagne de déprécarisation 2023

Direction des systèmes d'information : Technicien informatique (1 ETP)

Besoin indispensable (ATA depuis 2020), expertise du poste nécessite un grade de catégorie B,

- Création de poste dans l'attente d'un départ en retraite pour invalidité (début 2024)
- Fermeture du poste actuel au moment du départ effectif de l'agent.

Direction de l'éducation : Responsable de site scolaire – coordonnateur (1 ETP)

Besoin lié à la réorganisation de l'activité des coordonnateurs (CST du 31/05/2023)

Direction de l'éducation : Responsable de site scolaire – coordonnateur (0,57 ETP)

Besoin lié à la réorganisation de l'activité des coordonnateurs (CST du 31/05/2023)

Direction de l'éducation : Responsable de site scolaire – coordonnateur (1 ETP)

Besoin lié à la réorganisation de l'activité des coordonnateurs (CST du 31/05/2023)

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

6. Modification du tableau des emplois permanents

Campagne de déprécarisation 2023

Direction de l'animation sportive : Agent d'entretien (1 ETP)

Besoin d'un agent d'entretien des espaces du site du Lambon et du site de la carrière de Cinq Coudes

Direction de la prévention et de la gestion des déchets : Ambassadeur de tri (1 ETP)

Nécessité d'avoir 2 ambassadeurs à titre permanent (1 seul actuellement) pour travailler en binôme.

Le travail de sensibilisation du service prévention des déchets est indispensable pour la collectivité.

Direction de la prévention et de la gestion des déchets : Animateur jardin (1 ETP)

Le besoin d'un animateur biodéchets a été identifié (limiter la production de biodéchets), seul emploi sur cette thématique dans la collectivité

Direction de la prévention et de la gestion des déchets : Assistante technique gestion administrative (1 ETP)

Besoin métier sur la gestion du quotidien (gestion des réclamations, demandes d'enlèvements, gestion RH etc.)

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 28/01/2024
Reçu en préfecture le 28/01/2024
Publié le 29/01/2024
ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

Créations de poste suite à campagne de déprécarisation			
Direction des systèmes d'information Technicien informatique (déprécarisation poste ATA)	<i>Création</i> Technicien territorial Catégorie B	1 ETP	01/01/24
Direction de l'éducation Responsable sites scolaire – coordonnateur (déprécarisation poste ATA)	<i>Création</i> Animateur territorial Catégorie B	1 ETP	01/01/24
Direction de l'éducation Responsable sites scolaire – coordonnateur (déprécarisation poste ATA)	<i>Création</i> Animateur territorial Catégorie B	1 ETP	01/01/24
Direction de l'éducation Responsable sites scolaire – coordonnateur (déprécarisation poste ATA)	<i>Création</i> Animateur territorial Catégorie B	0,57 ETP	01/01/24

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



Direction des affaires sportives Agent d'entretien (déprécarisation poste ATA)	<i>Création</i> Adjoint technique territorial Catégorie C	1 ETP	01/01/24
Direction de la prévention et de la gestion des déchets Ambassadeur de tri (déprécarisation poste ATA)	<i>Création</i> Adjoint technique territorial Catégorie C	1 ETP	01/01/24
Direction de la prévention et de la gestion des déchets Animateur jardin (déprécarisation poste ATA)	<i>Création</i> Adjoint technique territorial Catégorie C	1 ETP	01/01/24
Direction de la prévention et de la gestion des déchets Assistante technique gestion administrative (déprécarisation poste ATA)	<i>Création</i> Adjoint administratif territorial Catégorie C	1 ETP	01/01/24

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



Suppression de postes suite à réorganisation			
Direction de l'éducation Responsable sites scolaire – coordonnateur	<i>Suppression</i> Adjoint territorial Principal de 2eme classe Catégorie C	0,27 ETP	01/01/24
Direction de l'éducation Agent des écoles	<i>Suppression</i> Adjoint technique territorial Catégorie C	0,47 ETP	01/01/24
Direction de l'éducation Agent des écoles	<i>Suppression</i> Adjoint technique territorial Catégorie C	0,28 ETP	01/01/24

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



Modification de poste suite à recrutement

Direction des services techniques	Création Technicien territorial Catégorie B	1 ETP	01/01/24
Responsable travaux et maintenance	Suppression Adjoint technique territorial Catégorie C	1 ETP	02/01/24
Création de postes			
Direction des systèmes d'information Technicien informatique (création en vue d'un départ en retraite)	Création Technicien territorial Catégorie B	1 ETP	01/01/24
Direction des ressources humaines et de la communication interne Chargé de formation	Création Rédacteur Catégorie B	1 ETP	01/01/24

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



Création de postes suite à promotion interne

Direction des finances Chef de service analyse financière et prospective	<i>Création</i> Rédacteur Principal 2eme classe Catégorie B	1 ETP	01/02/24
Direction de l'éducation Chef de service restauration	<i>Création</i> Technicien territorial Catégorie B	1 ETP	01/02/24
Direction du cycle de l'eau Agent d'exploitation assainissement	<i>Création</i> Agent de maîtrise Catégorie C	1 ETP	01/02/24
Direction des services techniques Agent des espaces verts	<i>Création</i> Agent de maîtrise Catégorie C	1 ETP	01/02/24
Direction des services techniques Agent technique	<i>Création</i> Agent de maîtrise Catégorie C	1 ETP	01/02/24

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

S²LO

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 14/12/2023	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 14/2/2023
	Filière administrative	88	113	3	0	116
Cat A	Administrateur hors classe (DGS)	0	1			1
	Administrateur	1	0			0
	Directeur territorial	1	1			1
	Attaché hors classe (Dgas)	1	0			0
	Attaché principal (DGAS)	0	1			1
	Attaché principal	2	3			3
	Attaché territorial	13	23			23
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	3			3
	Rédacteur principal 2ème cl	5	2	1		3
	Rédacteur territorial	5	14	1		15
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	11			11
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	19			19
	Adjoint administratif	27	35	1		36
	Filière animation	68	76	3	0	79
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	2			2
	Animateur principal 2ème cl	0	0			0
	Animateur territorial	3	7	3		10
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	6			6
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	8			8
	Adjoint d'animation	53	53			53
	Filière culturelle	2	4	0	0	4
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	2			2
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème cl	1	1			1

Conseil communautaire – 14 décembre 2023

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 14/12/2023	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 14/2/2023
	Filière sociale	42	40	0	0	40
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	0			0
	Educateur de jeunes enfants	5	6			6
Cat C	ATSEM principal 1ère cl	22	24			24
	ATSEM principal 2ème cl	9	5			5
	Agent social principal 1ère cl	1	3			3
	Agent social principal 2ème cl	4	3			3
	Agent social	1	0			0
	Filière médico-sociale	2	3	0	0	3
	Puéricultrice hors classe	0	1			1
	Puéricultrice classe supérieur	0	0			0
	Puéricultrice classe normale	0	0			0
Cat C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1			1
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	1			1
	Filière sportive	2	2	0	0	2
Cat B	Educateur des APS principal 1ère cl	1	1			1
	Educateur des APS principal 2ème cl	0	1			1
	Educateur des APS	1	0			0

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

6. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

S²LO

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 14/12/2023	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 14/2/2023
	Filière technique	215	228	10	4	234
Cat A	Ingénieur en chef (DGA)	0	1			1
	Ingénieur principal (DGA)	1	0			0
	Ingénieur principal	1	3			3
	Ingénieur territorial	6	5			5
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	5			5
	Technicien principal 2ème cl	2	1			1
	Technicien territorial	1	2	4		6
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	4			4
	Agent de maîtrise	6	10	3		13
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	46			46
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	50		1	49
	Adjoint technique	110	101	3	3	101
	Total emplois permanents	419	466	16	4	478
	Autres postes		0			0
	Emplois de droit privé	4	9	1		10
	Emplois fonctionnels	3	3			3
	Contrats de projets	5	9			9
	Emploi de collaborateur de cabinet	0	1			1

6. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet, conformément au présent tableau.

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

7. Création d'un emploi permanent d'agent administratif et comptable - Direction du cycle de l'eau

Besoins

- Pallier aux tâches supplémentaires liées à la facturation et au surcroît d'activité
- Bénéficier de :
 - une meilleure maîtrise du fichier des abonnées et des pénalités
 - un binômage sur la facturation
 - assumer une continuité de service et la sécurisation des recettes (Trésorerie).
 - poursuivre le processus d'amélioration déjà réalisé afin d'augmenter les recettes tant en AC qu'en ANC.

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

7. Création d'un emploi permanent d'agent administratif et comptable - Direction du cycle de l'eau

Financement du poste

- Externalisation de la facturation de la redevance
- Prise en charge des 1335 dossiers en pénalités non traités pour l'exercice 2024

13 000 €

274 000 €

287 000 €

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

7. Création d'un emploi permanent d'agent administratif et comptable - Direction du cycle de l'eau

Conditions contractuelles

- CDI
- A compter du 1er janvier 2024
- Rémunération fixée sur le groupe de qualification III (agent service support), selon les modalités de classification de la convention collective IDCC 2147 relative aux entreprises des services d'eaux et d'assainissement.

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



7. Création d'un emploi permanent d'agent administratif et comptable - Direction du cycle de l'eau

Considérant l'avis favorable du CST du 11/10/23 sur la restructuration de la direction du cycle de l'eau,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la création d'un emploi permanent d'agent administratif et comptable au sein de la direction cycle de l'eau, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) selon les dispositions du code du travail et de la convention collective IDCC 2147, rémunéré selon les modalités du groupe de qualification III (agent de service support), à compter du 1er janvier 2024.

8. Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat special

Objectif du déplacement

- Echanger avec d'autres collectivités sur les actions qu'elles mènent dans le cadre de leur projet alimentaire territorial, de croiser les expérimentations, d'identifier des pistes d'innovation et des leviers pour accompagner au mieux le milieu agricole et les circuits alimentaires de proximité.

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



8. Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la prise en charge et le remboursement des frais engagés par Monsieur Nicolas RAGOT pour participer au forum des acteurs du pacte alimentaire de Nouvelle-Aquitaine organisé les 14 et 15 novembre 2023 à Artigues-près-Bordeaux en Gironde dans le cadre d'un mandat spécial.

CYCLE DE L'EAU

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



9. Assainissement non collectif (ANC) - Tarifs applicables du 01/01/2024

Tarifs 2024

Libellé	Objet	Tarifs en € HT 2024	Tarifs en € TVA à 10 % incluse	Tarifs en € TVA à 20 % incluse
Diagnostic vente	Vérification du fonctionnement du dispositif d'assainissement non collectif pour toutes les ventes de tout ou partie d'immeuble à usage d'habitation sans diagnostic technique de moins de 3 ans	120,00	132,00	
Conception - Réalisation	Vérification de la conception et de la réalisation d'un dispositif d'assainissement non collectif pour une construction neuve ou en cas de réhabilitation	220,00 50% à la conception 50% au contrôle de la réalisation	121,00 - Conception 121,00 - Réalisation	132,00 - Conception 132,00 - Réalisation
Changement de projet après instruction	Reprise d'une instruction suite à avenant du bureau d'études et/ou à la demande de l'usager	60,00	66,00	72,00
Pénalités pour installation non déclarée	Pénalités d'installation non déclarée, non référencée, n'ayant donné lieu à aucune demande auprès des services SPANC	100% de la redevance conception réalisation		
Contre-visite	La contre-visite est facturable lorsque la visite de contrôle est non satisfaisante et nécessite une visite de contrôle supplémentaire	60,00	66,00	
Déplacement sans intervention	Redevance pour déplacement sans intervention suite à des rendez-vous non honorés ou non accessibilité des ouvrages	60,00	66,00	

Maintien de la tarification applicable depuis le 1er janvier 2023

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

9. Assainissement non collectif (ANC) - Tarifs applicables

Tarifs 2024

Astreinte pour obstacle à l'accompagnement des missions de contrôle	Astreinte annuelle pour obstruction au contrôle de bon fonctionnement : refus de contrôle après relance	240,00 € 100% de la redevance de CBF		
Pénalités pour travaux de mise en conformité non réalisés	Pénalité annuelle appliquée en cas de dépassement du délai de réalisation des travaux de mise en conformité	240,00 100% de la redevance de CBF		
Transmission de copie de document	A la demande de l'utilisateur, transmission d'un exemplaire de la vérification de bon fonctionnement	20,00		24,00
Contrôle de bon fonctionnement (CBF) *	Contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif de moins de 20 EH <u>Paie ment en une fois après réalisation du contrôle</u>	120,00	132,00	
CBF + Cahier de vie	Contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif de plus de 20 EH <u>Paie ment en une fois après réalisation du contrôle</u> Vérification du cahier de vie transmis annuellement par les usagers	120,00 30,00 par an pour le traitement des cahiers de vie	132,00 + 33,00	
Pénalités pour travaux de mise en conformité non réalisés lors d'une pollution avérée.	Pénalité annuelle appliquée en cas de dépassement du délai de réalisation des travaux de mise en conformité lors d'une pollution constatée.	400% de majoration la redevance de CBF (120)	400% de majoration la redevance de CBF (120)	

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



Maintien de la tarification applicable depuis le 1er janvier 2023

9. Assainissement non collectif (ANC) - Tarifs applicables au 01/01/24

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation du 07/11/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des tarifs de l'assainissement non collectif applicables au 01/01/2024.

Cycle de l'eau

10. Assainissement collectif (AC) – Validation du PPI 2024-2028

- Intervention de Monsieur Philippe GAGLIN

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



Le Contexte

AUGMENTATION DES DEPENSES

- INTEGRATION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS
BRIOUX SUR BOUTONNE / LEZAYEN
- CONSTRUCTION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS
STEP + PR + RESEAU DE ROM
- INFLATION GLOBALE ET COUT DE L'ENERGIE
- FLOTTE DE VEHICULE INSUFFISANTE ET VIEILLISSANTE
- MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME CIBLE

STABILISATION DES RECETTES

- FINANCEMENT DU SERVICE PAR 3 LEVIERS :
PART FIXE / PART VARIABLE + PFAC
- PAS D'AUGMENTATION DES TARIFS DEPUIS 2018
- PERTE DE LA PRIME D'EPURATION (- 80 K€)
SUITE A MODIFICATION DE L'AGENCE DE L'EAU
- REMBOURSEMENT FRAIS GENERAUX AU BUDGET GENERAL
- STABILISATION NOMBRE ABONNES → URBANISME
SCOT → Nouveaux logements : 2 820 d'ici 2030

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe GACLIN

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



10. Assainissement collectif (AC) – Validation du PPI 2024-2028

La Prospective Financière

CHOIX DES SCENARII

→ ~~Scénario n°1 : Pas d'investissements~~

→ ~~Déficit structurel du fonctionnement ?~~



ETUDIES MAIS
NON RETENUS

→ ~~Scénario n°2 : Doublement des investissements (S3) → Rattrapage 2017 / 2021~~

→ ~~+ 1.5 ETP (1 Cond. Opération en plus + 0,5 ETP administratif)~~

→ Scénario n°3 : **Réalisation du PPI proposé par la DCE**

→ Etude (0,1 M€) + Tvx Opportunité (0,2 M€) + Rnvt Electro Méca (0,2 M€)
+ Tvx SDA (1 M€) = **1,5 M€** + Remb Capital (0,5 M€) **soit un total de 2 M€**

→ **Après extinction des gros travaux déjà lancés (STEP SV + Télégestion)**

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe GAGLIN

10. Assainissement collectif (AC) – Validation du PPI 2021-2028

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

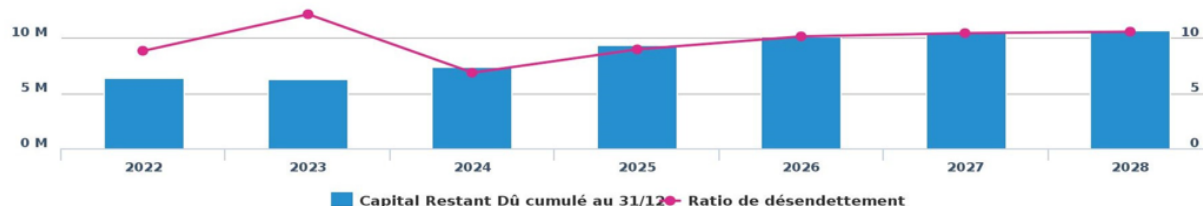
ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



Prospective financière : Scénario 3

- Recettes supplémentaires : 710 000 €
- Fonds de roulement : Figé à 420 K€
- Ratio désendettement → stabilisation à 10 ans (à surveiller)

PROSPECTIVE DCE (avec bâtiment)	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 230 486	3 910 294	3 983 632	4 062 843	4 143 721	4 226 307
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 712 084	2 836 742	2 941 486	3 059 605	3 143 332	3 213 931
Epargne de gestion	663 302	1 272 216	1 271 844	1 291 614	1 313 342	1 333 885
Intérêts de la dette	144 900	198 664	229 697	288 376	312 952	321 509
Epargne brute	518 402	1 073 552	1 042 147	1 003 238	1 000 389	1 012 376
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 983 450	542 157	1 912 705	669 266	732 488	744 198
Epargne nette	- 1 465 048	531 395	- 870 558	333 972	267 901	268 178
Epargne nette sans prise en compte des remboursements IN FINE	34 952	531 395	429 442	333 972	267 901	268 178
Total des recettes réelles d'investissement	3 178 200	2 655 246	3 073 979	1 973 986	1 580 206	1 469 990
Total des dépenses réelles d'investissement	5 026 386	3 531 821	4 116 126	2 977 224	2 580 595	2 482 366



Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



10. Assainissement collectif (AC) – Validation du PPI 2021-2028

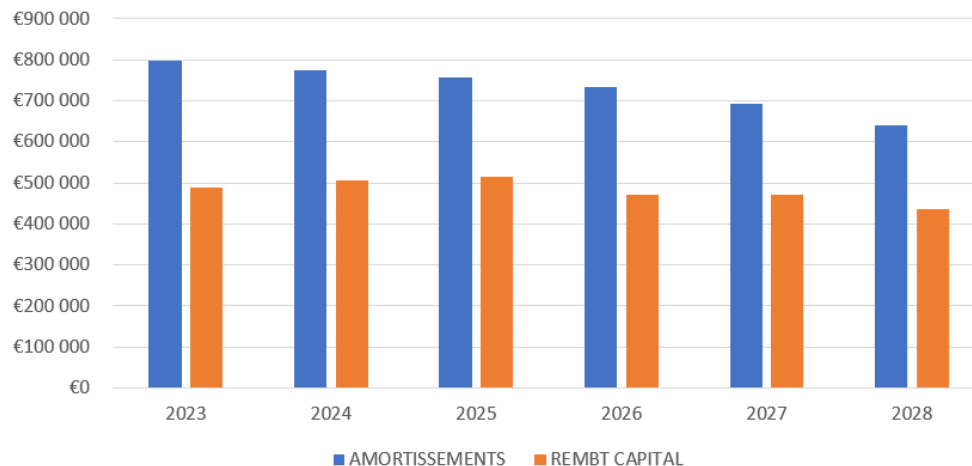
Prospective financière : Scénario 3

COUVERTURE DU REMBOURSEMENT DU CAPITAL PAR LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
AMORTISSEMENTS	797 572 €	774 427 €	756 293 €	734 194 €	691 900 €	641 155 €
REMBT CAPITAL	489 424 €	506 281 €	514 847 €	470 635 €	470 373 €	435 593 €

DELTA 308 148 € 268 146 € 241 446 € 263 559 € 221 527 € 205 562 €

DOTATION AMORTISSEMENTS / REMBOURSEMENT CAPITAL



Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur P

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



10. Assainissement collectif (AC) – Validation du PPI 2024 - 2028

Prospective financière : Scénario 3

PPI 2024 – 2028 (non exhaustif et susceptible d'évolution)

Projet	Commune	Montant € HT 2023
Rochereau	CELLE-SUR-BELLE	50 000 €
Route de Vitré	CELLE-SUR-BELLE	937 400 €
Secteurs St Martin / Garenne/Imp du Lavoir /Rue des 3 ponts/Rte de Niort/rue de Grolleau/Rue du Château d'eau	FONTENILLE ST MARTIN D'ENTRAIGUES	586 000 €
Chemin des fontaines	LA MOTHE-SAINT-HERAY	153 000 €
Chemin Bouscul	LA MOTHE-SAINT-HERAY	159 000 €
Rue du Maréchal Joffre	LA MOTHE-SAINT-HERAY	106 000 €
Rue du Grand Pré	LEZAY	177 479 €
Rue du tapis vert	LEZAY	221 672 €
Place Champ Foire	LEZAY	64 355 €
Champs Percé	MELLE	983 000 €
Rue des Jonchères	MELLE	416 000 €
Allée bois Morat - tranche 1	MELLE	177 000 €
	TOTAL	4 030 906 €

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



10. Assainissement collectif (AC) - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

Prospective financière : Scénario 3

TARIF 2023

Part Fixe 55,00
Part Variable 1,86

TARIF PREVU 2024

Part Fixe 65,00
Part Variable 2,10

STRUCTURE TARIFAIRE CCMP	2024	AUGMENTATION		MONTANT	
PART FIXE	65,00 €	11 500	10,00 €	115 000,00 €	18,2%
PART VARIABLE	2,10 €	1 000 000	0,24 €	240 000,00 €	12,9%
PFAC	1 000 €	35	0 €	0,00 €	
BRANCHEMENTS	2 000 €	35	0 €	0,00 €	

355 000,00 €

STRUCTURE TARIFAIRE CCMP	2025	AUGMENTATION		MONTANT	
PART FIXE	75,00 €	11 500	10,00 €	115 000,00 €	15,4%
PART VARIABLE	2,34 €	1 000 000	0,24 €	240 000,00 €	11,4%
PFAC	1 000 €	35	0 €	0,00 €	
BRANCHEMENTS	2 000 €	35	0 €	0,00 €	

355 000,00 €

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024



ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

10. Assainissement collectif (AC) - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

Tarifs 2024

Secteur	Tarifs 2023 Abonnement en €/an – Part fixe HT	Tarifs 2024 Abonnement en €/an – Part fixe HT	Redevance 2023 en € HT/m3	Redevance 2024 en € HT/m3
Communauté de communes Mellois en Poitou	55	65,00	1,86	2,10

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



10. Assainissement collectif (AC) - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

Tarifs 2024

Libellé	Objet	Tarifs en € HT 2023	Tarifs en € HT 2024
Diagnostic vente	Réalisation d'un contrôle du bon raccordement de l'habitation au réseau collectif d'assainissement à la demande de l'usager	120 pour les habitations de + de 10 ans	120 pour les habitations de + de 10 ans
Pénalités pour défaut ou mauvais raccordement	Pénalité appliquée lorsque le bien n'est pas raccordé au réseau collectif après les 2 ans de mise en service du réseau d'assainissement ou qu'il est mal raccordé (exonération de TVA)	100 % de la redevance assainissement collectif	100 % de la redevance assainissement collectif
Transmission de copie de document	Transmission de copie de document à la demande de l'usager	20,00	20,00
Forfait pour travaux de branchement	Branchements dans la limite de 10 ml + 200 euros/ml supplémentaire au-delà de 10 ml	2 000,00	2 000,00

**Prestations de service :
Tarifs maintenus**

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



10. Assainissement collectif (AC) - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

Tarifs 2024

Libellé	Objet	Tarifs en € HT 2023	Tarifs en € HT 2024
PFAC	Logement de type maison individuelle dans la limite de 90 m ² de surface habitable	1 000,00 € + 2,00 €/m ² excédant 150 m ²	1 000,00 € + 10,00 €/m² excédant 90 m²
	Immeuble collectif ou logement groupé	1 000,00 € + 2,00 €/m ² excédant 150 m ²	1 000,00 € + 10,00 €/m² excédant 90 m²
	Grande surface, local commercial, local de stockage, local artisanal...	1 000,00 € + 2,00 €/m ² excédant 150 m ² par surface créée	1 000,00 € + 2,00 €/m ² excédant 150 m ² par surface créée
	Hôtels, hôpitaux, EPHAD, gîte de groupes de + de 10 couchages	1 000,00 € + 2,00 €/m ² excédant 150 m ² par surface créée	1 000,00 € + 10,00 €/m² excédant 90 m² par surface créée

**Prestations de service :
Nouveaux tarifs**

10. Assainissement collectif (AC) - Tarifs applicables au 1er janvier 2024

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation du 07/11/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les tarifs de l'abonnement, de la redevance et des prestations de service de l'assainissement collectif tels que présentés sur tout le territoire pour l'utilisateur, à compter du 01/01/2024.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



FINANCES

11. Budgets primitifs 2024 – Budget assainissement collectif

BUDGET	SECTION	DEPENSES /RECETTES	PREVISIONS 2024
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF	INVESTISSEMENT	Dépenses	3 120 625.00 €
		Recettes	3 120 625.00 €
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	4 005 220.21 €
		Recettes	4 005 220.21 €

11. Budgets primitifs 2024 – Budget assainissement collectif

Considérant l'avis favorable de la commission finances du 13/11/2023,

Considérant l'avis favorable du conseil d'exploitation du 07/11/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER le budget annexe assainissement collectif 2024 de la communauté de communes Mellois en Poitou.**

12. Budgets primitifs 2024 – Budget annexe assainissement non collectif

BUDGET	SECTION	DEPENSES /RECETTES	PREVISIONS 2024
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	INVESTISSEMENT	Dépenses	1 610.00 €
		Recettes	1 610.00 €
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	655 076.00 €
		Recettes	655 076.00 €

12. Budgets primitifs 2024 – Budget annexe assainissement non collectif

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** le budget annexe assainissement non collectif 2024 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

13. Durée d'amortissement sur les budgets annexes assainissement collectif et assainissement non collectif

Evolution de certaines durées d'amortissements

Nature	Catégorie d'immobilisations imputation M49	Durée proposée	Rappel de la durée en vigueur
21311	Construction de bâtiments d'exploitation (station d'épuration)	30	25
21532	Réseaux d'assainissement	50	30
21562	Matériel spécifique d'exploitation assainissement (pompes, matériel électromécanique)	10	5
2182	Matériel de transport	10	5



Les autres durées d'amortissement restent inchangées

13. Durée d'amortissement sur les budgets annexes assainissement collectif et assainissement non collectif

Considérant l'avis de la commission finances du 11/12/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les durées d'amortissement et le nouveau seuil des biens de faible valeur selon le tableau ci-dessus.

14. Modification des AP/CP - Budget annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



PROG.	LIB.	ANNEE AP	DEP./ REC.	MONTANT AP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)
					Antérieurs	2021	2022	2023	2024
0111 - TRAVAUX RESEAUX SAUZE VAUSSAIS	DM NOV.	2020	DEP.	2 943 521,03	15 436,80	51 923,81	159 069,14	2 134 400,28	582 691,00
		2020	REC.	1 844 687,61	13 358,40	5 395,00	554 534,21	217 450,00	1 053 950,00
	BP 2024	2020	DEP.	2 943 521,03	15 436,80	51 923,81	159 069,14	2 134 400,28	582 691,00
		2020	REC.	1 844 687,61	13 358,40	5 395,00	554 534,21	217 450,00	1 053 950,00

PROG.	LIB.	ANNEE AP	DEP./ REC.	MONTANT AP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP
					Antérieurs	2021	2022	2023	2024
0112 - TRAVAU X RESEAUX ROM	DM NOV.	2020	DEP.	1 565 675,71	8 529,40	1 074 201,00	334 552,31	100 000,00	48 393,00
		2020	REC.	837 409,00	-	231 150,00	-	542 958,00	63 301,00
	BP 2024	2020	DEP.	1 565 675,71	8 529,40	1 074 201,00	334 552,31	100 000,00	48 393,00
		2020	REC.	837 409,00	-	231 150,00	-	542 958,00	63 301,00

14. Modification des AP/CP - Budget annexe assainissement collectif

PROGRAMME	LIB.	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)
					2022	2023	2024	2025
706 - MISE EN PLACE TELEGESTION	DM NOV.	2022	DEP.	1 242 924,00	18 502,43	605 433,00	350 840,00	268 148,57
	BP 2024	2022	DEP.	1 242 924,00	18 502,43	605 433,00	350 840,00	268 148,57

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP (en €)	CP (en €)	CP (en €)
					2023	2024
AP 2023-04 Création zonage assainissement	BS 2023	2023	DEPENSES	222 780,00	42 780,00	180 000,00
	BP 2024	2023	DEPENSES	137 974,64	40 974,64	97 000,00
		2023	RECETTES	22 630,00	-	22 630,00

14. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Considérant l'avis de la commission finances du 11/12/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes et le montant total des autorisations de programme tels que présentés.

15. Budgets primitifs 2024 – Budget annexe photovoltaïque

BUDGET	SECTION	DEPENSES /RECETTES	PREVISIONS 2024
BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE	INVESTISSEMENT	Dépenses	3 420.00 €
		Recettes	3 420.00 €
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	5 517.00 €
		Recettes	5 517.00 €

15. Budgets primitifs 2024 – Budget annexe photovoltaïque

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** le budget annexe photovoltaïque 2024 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

16. Durée d'amortissement pour les budgets annexes photovoltaïque et réseau de chaleur

Intégration d'un nouveau seuil

Nature	Catégorie d'immobilisations imputation M4	Durée proposée
	Biens dont la valeur est inférieure à 1000 €	1



Les durées d'amortissement restent inchangées

16. Durée d'amortissement pour les budgets annexes photovoltaïque et réseau de chaleur

Considérant l'avis de la commission finances du 11/12/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le nouveau seuil des biens de faible valeur selon le tableau ci-dessus.

17. Décision modificative n°6 – Budget principal

Section de fonctionnement		
Dépenses		Recettes
65/6521– Déficit des budgets annexes	75 000,00 €	
65/65888 – Autres charges	- 75 000,00 €	
Total	0,00 €	

17. Décision modificative n°6 – Budget principal

Considérant l'avis de la commission finances du 11/12/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°6 du budget principal.

18. Décision modificative n°1 – Budget annexe réseau de chaleur

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011/61523- Réparation réseaux	75 000,00 €	77/774 – Subvention d'équilibre	75 000,00 €
Total	75 000,00€	Total	75 000,00€

18. Décision modificative n°1 – Budget annexe réseau de chaleur

Considérant l'avis de la commission finances du 11/12/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe réseau de chaleur.

19. Décision modificative n°5 – Budget annexe TEOM

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
012/6218	Autre	personnel	30 000,00 €		
extérieur					
011/611 Contrats de prestations de services			-30 000,00 €		
Total			0,00 €	Total	
Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
21/2188 - Autres immobilisations corp.			-11 135,00 €		
20/2031 - Frais d'études			11 135,00 €		
Total			0,00 €	Total	

19. Décision modificative n°5 – Budget annexe TEOM

Considérant l'avis de la commission finances du 11/12/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°5 du budget annexe TEOM.

20. Ouverture des crédits 2024 en investissement

Rappel des crédits ouverts en 2023

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



BUDGET PRINCIPAL	
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 434 615€ * $\frac{1}{4}$ = 358 654€
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 952 968€ * $\frac{1}{4}$ = 488 242€
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	639 825€ * $\frac{1}{4}$ = 159 956€
TOTAL INVESTISSEMENT	4 027 408 * $\frac{1}{4}$ = 1 006 852€

BUDGET ANNEXE PATRIMOINE ECONOMIQUE	
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 689€ * $\frac{1}{4}$ = 7 922€
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	197 000€ * $\frac{1}{4}$ = 49 250€
TOTAL INVESTISSEMENT	228 689€ * $\frac{1}{4}$ = 57 172€

20. Ouverture des crédits 2024 en investissement

Rappel des crédits ouverts en 2023

BUDGET ANNEXE TEOM	
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	165 634€ * $\frac{1}{4}$ = 41 409€
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 091 813€ * $\frac{1}{4a}$ = 522 953€
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	1 500 273€ * $\frac{1}{4}$ = 375 068€
TOTAL INVESTISSEMENT	3 757 720€ * $\frac{1}{4}$ = 939 430€

BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHALEUR	
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 400€ * $\frac{1}{4}$ = 2 600€
TOTAL INVESTISSEMENT	10 400€ * $\frac{1}{4}$ = 2 600€

20. Ouverture des crédits 2024 en investissement

Considérant l'avis de la commission finances du 11/12/2023,

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du $\frac{1}{4}$ des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

ANIMATION DU TERRITOIRE

21. Pose d'un sol sportif pour le gymnase de Brioux sur Boutonne - Financement de l'opération

Contexte

Dépose du sol en 2020 pour des raisons de sécurité



Les usagers de cet équipement pratiquaient depuis cette date sur une dalle béton

Proposition

Fonds de concours pour assurer le financement de l'opération de mise en conformité

Plan de financement initial

Plan de financement définitif

Dépenses		Recettes	
Acquisition d'un sol sportif d'occasion	5 000 €	Communauté de communes	21 760 €
Frais de transport	650 €	Fonds de concours communes	21 760 €
Pose d'un nouveau sol sportif	36 625 €	Brioux-sur-Boutonne	10 880 €
		Asnières-en-Poitou	421 €
		Brieul-sur-Chizé	259 €
		Chérigné	293 €
		Chizé	1 797 €
		Ensigné	597 €
		Juillé	209 €
		Le Vert	269 €
		Les Fosses	931 €
		Luché-sur-Brioux	287 €
		Lusseray	334 €
		Paizay-le-Chapt	542 €
		Périgné	2 144 €
		Secondigné-sur-Belle	1 059 €
		Séligne	246 €
		Vernoux-sur-Boutonne	437 €
		Villefollet	462 €
		Villiers-en-Bois	256 €
Total HT	42 275 €	Villiers-sur-Chizé	336 €
TVA	8 455 €	FCTVA	7 210 €
Total TTC	50 730 €	Total TTC	50 730 €

Dépenses		Recettes	
Acquisition d'un sol sportif d'occasion	5 000 €	Communauté de communes	21 760 €
Frais de transport	650 €	Fonds de concours communes	21 760 €
Pose d'un nouveau sol sportif	36 625 €	Brioux-sur-Boutonne	15 287 €
		Asnières-en-Poitou	421 €
		Brieul-sur-Chizé	259 €
		Chérigné	293 €
		Chizé	0 €
		Ensigné	597 €
		Juillé	0 €
		Le Vert	269 €
		Les Fosses	931 €
		Luché-sur-Brioux	287 €
		Lusseray	334 €
		Paizay-le-Chapt	542 €
		Périgné	0 €
		Secondigné-sur-Belle	1 059 €
		Séligne	246 €
		Vernoux-sur-Boutonne	437 €
		Villefollet	462 €
		Villiers-en-Bois	0 €
Total HT	42 275 €	Villiers-sur-Chizé	336 €
TVA	8 455 €	FCTVA	7 210 €
Total TTC	50 730 €	Total TTC	50 730 €

22. Pose d'un sol sportif pour le gymnase de Brioux sur Boutonne - Financement de l'opération

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la convention de financement jointe en annexe,
- **AUTORISER** le président ou la vice-présidente déléguée à signer les avec les communes, ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

Réponse à une question posée lors du conseil communautaire du 16/11/23

Diminution des subventions sur le budget annexe assainissement

DOSSIER ROM AP/CP

	MONTANT INITIAL	MONTANT FINAL	DM
0112/13111-Subventions Etat Agence de l'eau	398 500,00 €	391 377,00 €	- 7 123,00 €
0112/1313 - Subventions Départements	139 500,00 €	104 771,00 €	- 34 729,00 €
0112/13118 - Subventions Etat Autres	279 000,00 €	202 468,00 €	- 76 532,00 €
	Rephasage APCP		- 63 301,00 €
	Total		- 139 833,00 €

← RECALCUL SUR
MONTANT DES
TRAVAUX

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

Information sur les points à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 9 novembre 2023

- Présentation de la commune de Villiers-sur-Chizé
- Démarche de la création des périmètres des abords par M Quentin Moreau, ingénieur du patrimoine à la DRAC
- Transfert aux maires du pouvoir de police à la publicité extérieure
- Information sur la désignation du référent déontologue élus
- Stratégie liée aux fonds européens

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice NOUET

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE

Agenda des réunions

- Jeudi 11 janvier 2024 – Conférence des maires – Salle des fêtes de Sepvret
- Jeudi 18 janvier 2024 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle
- Jeudi 25 janvier 2024 – Conseil communautaire – La Boutonnaise, à Brioux-sur-Boutonne

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240125-C25_01_2024_01-DE



Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

